

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-  
ture & autres Remarques curieuses.*

M A I 1734.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXIV.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examinateur*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux, Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 25. vol.: Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 10. Tomes en 2. parties chacun.

313

# LA CLEF DU CABINET

D E S

## PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Mai 1734.

### A R T I C L E I.

*Contenant la fin de la Reponse de la Cour Imperiale  
au Manifeste du Roi d'Espagne : " Le com-  
mencement de cette piéce se trouve page 276. "  
& suivantes du dernier Journal. ,*

. . . . . Ces remarques générales suffiroient pour convaincre le monde impartial, & surtout ceux qui sont au fait des affaires, du néant des prétextes frivoles dont l'Espagne s'efforce en vain de couvrir l'injustice de la guerre qu'elle fait à l'Empereur : Mais comme plus on est instruit du détail des Négociations qui l'ont précédé, plus la moderation, la complaisance & l'indulgence de ce Prince éclatent, & plus les véritables vûës de la Cour d'Espagne se découvrent ; on a crû ne pouvoir mieux faire que d'oposer à la déclamation injurieuse de l'Espagne un récit simple & fidèle des faits qui y ont du rapport.

Tout le monde sçait que pendant que l'Empereur étoit occupé en 1717. à la guerre contre les Turcs, pour sauver l'Italie du danger dont elle étoit menacée, le Roi Catholique choisit ce tems pour l'attaquer : Les Rois de la Grande-Bretagne & de France, employèrent leurs bons offices pour

rétablit la tranquillité publique & pour la rendre plus durable : L'Empereur sacrifia à l'amour de la paix les justes droits sur la Monarchie d'Espagne : En revanche, les Etats qu'il possédoit, & surtout ceux d'Italie, furent garantis à lui & à ses Successeurs de la maniere du monde la plus solennelle. La premiere idée du plan qu'on forma alors pour assurer l'équilibre en Europe, étoit fondée sur le principe que l'Empereur pourroit aussi peu avoir un pied en Espagne, que le Roi d'Espagne en pourroit avoir un en Italie. On parut dans la suite perdre de vûe ce même principe lorsqu'il s'agissoit de déterminer à qui les Etats de Toscane & de Parme devoient échoir un jour : L'Empereur en représenta les conséquences, & pour le tranquilliser sur ses justes craintes, on eut soin de tâcher de prévenir autant que cela se pouvoit faire par des Traitez, la part que le Roi Catholique & ses Successeurs pourroient vouloir prendre aux affaires de Toscane & de Parme. L'Infant, à qui ces riches héritages étoient destinés, devoit être émancipé de la puissance paternelle : Aucun Roi d'Espagne ne pouvoit en être le Tuteur ; il devoit céder au futur héritier de Toscane le peu qui lui restoit en Italie : Les Etats de ce Prince étoient déclarés Fiefs Masculins de l'Empire ; ils ne pouvoient jamais être possédés par celui qui porteroit la Couronne d'Espagne : Enfin, il fut expressément stipulé que si Sa Majesté Catholique ne vouloit pas se conformer à ces arrangemens, les Princes Contractans disposeroient autrement des Etats en question : Sa Maj. Catholique ne jugea pas à propos de rejeter une offre si avantageuse à sa descendance Royale : Elle souscrivit en 1720. à toutes les clauses & conditions qui y furent jointes, & l'Europe n'auroit pas senti tant de troubles, si en Espagne on avoit été aussi fidèle à les remplir

remplir, qu'on a été fécond en promesses à cet égard. Mais ce que l'Empereur dès long tems avoit prévu ne se verifie aujourd'hui que trop : Toutes ces clauses & conditions étoient des digues trop foibles pour arrêter l'ambition démesurée de la Reine d'Espagne : Elle éclata presque aussi-tôt qu'elle vit son fils en possession d'une partie des Etats qui lui étoient destinés. La conduite de l'Empereur étoit très-différente : Ce Prince toujours attentif à exécuter de bonne foi les promesses une fois données, fit tous les efforts pour obtenir le consentement de l'Empire à ce qui avoit été stipulé par le cinquième article de la Quadruple-Alliance : Il fit expédier ensuite les Lettres d'Investiture éventuelle, où on eut soin d'insérer les devoirs auxquels l'Infant Don Carlos en qualité de Vassal de l'Empire s'engageoit.

Ces Lettres d'Investiture éventuelle furent acceptées par les Ministres Plénipotentiaires d'Espagne au Congrès de Cambrai. Par des Reversales datées à Madrid le 28. Fevrier 1724. le Roi Catholique s'obligea tant en son nom, qu'au nom de l'Infant & de ses Successeurs, à en accomplir religieusement toute la teneur, & ce même accomplissement fut de nouveau garanti par les Rois de la Grande-Bretagne & de France. En 1725. le Traité de Paix avec Sa Maj. Catholique fut conclu à Vienne. Les clauses de l'article V. de la Quadruple-Alliance & celles des Lettres d'Investiture éventuelle y furent répétées & confirmées. La Cour d'Espagne en parut si contente, que la plus grande partie de l'Europe prit ombrage de l'union étroite qui la lioit à l'Empereur. Ce fut dans le tems que cette étroite union subsistoit entre les deux Cours qu'on régla ce qui se devoit faire à l'ouverture des Successions de Toscane & de Parme, pour mettre l'Infant dans la

possession des États qui les composent. Le plein-pouvoir pour le Commissaire Imperial en Italie, & le *Mandatum ad Subditos Hetruria*, furent dressés en conformité de l'article V. de la Quadruple-Alliance, du Résultat de la Diète de l'Empire, & des Lettres d'Investiture éventuelle citées ci-dessus : Il ne resta plus qu'une seule difficulté à lever. Le feu Grand Duc Cosme par un Decret émané en 1713. & insinué au Sénat de Florence, avoit prétendu disposer de ses États en faveur de l'Electrice Douairiere Palatine, en cas que la Famille mâle de Medicis vint à s'éteindre : Le principe erroné de la prétenduë entiere liberté de Florence, sur lequel étoit fondé ledit Decret, étoit directement contraire à l'esprit & à la lettre du cinquième article de la Quadruple-Alliance : On prit donc le parti de le déclarer nul, & de faire des défenses relatives à la cassation de ce Decret, tant au Sénat de Florence, qu'à l'Electrice Douairiere Palatine. Toutes ces mesures furent réglées avec le Duc de Bourbonville en 1728. & l'Empereur en fut remercié au nom de Leurs Majestés Catholiques. Les affaires changerent de face l'année d'après; l'Empereur refusa de se prêter à des demandes qui n'étoient pas conformes aux Traitez; c'est à-dire, de laisser introduire des Garnisons Espagnoles au lieu des neutres, dont on étoit convenu par la Quadruple-Alliance; & comme la Reine d'Espagne ne croyoit pas la Cour Imperiale disposée à entrer dans toutes les vûes, de quelle nature qu'elles fussent, elle se détermina à rompre tous les engagements qui avoient été contractés entre les deux Cours : Tout d'un coup le Marquis de la Paz le déclara au Comte de Königsegg : On croyoit qu'une telle démarche suffisoit pour anéantir les Traités les plus solennels. Et voilà comme on s'embarasse peu en Espagne des promesses

promesses qu'on y fait. Le Traité de Seville fut conclu peu après : L'Empereur résolut de s'opposer à son exécution ; il fit marcher une forte Armée en Italie ; mais on ne jugea pas à propos de tenter alors l'introduction des Garnisons Espagnoles. Sur ces entrefaites commencerent les Négociations amiables qui furent heureusement terminées par le Traité du 16. Mars 1731. Avant que ce Traité fût conclu avec la Grande-Bretagne, le Duc de Liria arriva à Vienne : Le cas où la Cour Imperiale se trouvoit alors étoit assez singulier : Il ne tenoit qu'à elle d'éviter les Garnisons Espagnoles, en se prêtant aux propositions du Duc de Liria & aux insinuations de la Cour de France, & elle y consentit sur les instances qui lui en furent faites par Sa Maj. Britan. Elle ne le fit pourtant pas sans y être déterminée par de fortes raisons.

L'expérience l'avoit convaincué du peu de fond qu'il y avoit à faire sur les promesses de la Cour d'Espagne : Elle croyoit sa liaison avec les deux Puissances Maritimes nécessaires au bien & à la liberté de toute l'Europe ; qui de tout tems a fait le principal objet des efforts & souhaits de l'Empereur & de son auguste Maison. Et quoiqu'elle prévît toutes les suites d'un changement si important, fait à la Quadruple-Alliance, elle se reposa tellement sur sa bonne foi des Puissances Maritimes, qu'elle aima mieux s'y prêter en se les attachant, que d'en être quitte en prenant une route contraire. Elle fit plus ; elle mit l'Angleterre en état de remplir sans coup ferir tous les engagements du Traité de Seville : Mais elle ne le fit qu'en se stipulant reciproquement les garanties les plus fortes pour la sûreté des Etats Héritaires de l'Empereur ; garanties dont elle reclame aujourd'hui l'accomplissement fidèle, dans l'entiere confiance où elle est qu'après

qu'après tant de sacrifices faits de sa part au repos public & au désir de voir le système de l'Europe sur un pied solide & parmanent, le fruit qu'elle en attend ne pourra pas lui manquer. On n'a qu'à lire la Déclaration donnée sur les Garnisons Espagnoles par le Ministre Britannique, & adoptées par Mrs. les Etats Généraux dans leur Acte d'Accession, pour être pleinement convaincu, que la confiance qu'on vient de dire a été l'unique motif qui a déterminé l'Empereur sur le choix qu'il avoit à faire.

La Cour d'Espagne voyant ses esperances frustrées, prit le parti de dissimuler, & elle feignit de vouloir adopter ce qui à cet égard avoit été stipulé & promis par sa Majesté Britannique. L'Empereur étoit alors bien armé en Italie : Ses Troupes étoient dans Parme & Plaisance, & il n'auroit pas été aisé de les en déloger. On vint donc à la conclusion du Traité du 22. Juillet 1731. Mais on ne fut pas long-tems à s'appercevoir que le nombre des Traités n'arrêteroit gueres la Cour d'Espagne, & que pour avoit multiplié ses engagements, on n'auroit pas une meilleure foi à attendre de sa part à l'avenir, que l'on en avoit éprouvé par le passé. Trois jours après la signature du Traité de Vienne, le Pere Ascanio en signa un autre à Florence, nullement combinable avec le premier. On fit sentir la contrariété qu'il y avoit entre l'un & l'autre par les remarques qui furent communiquées tant au Duc de Liria qu'à Mr. de Robinson. La vérité étoit trop palpable pour n'être pas reconnuë. Le Duc de Liria conjointement avec le Ministre Anglois, signa la Déclaration dressée pour rectifier la Convention de Florence, & le Roi Catholique modifia la Ratification de cette même Convention dans le même tems qu'il ratifia purement & simplement ce qui avoit été conclu à Vienne. Tout ceci fit renaitre  
les

les esperances d'un repos plus durable. La Cour Imperiale fut donc toute occupée à mettre de bonne foi en exécution ce que dispofoient les Traités. On communiqua au Duc de Liria les lumieres qui lui manquoient au fujet de la feodalité qui s'y trouvoit établie. Le projet de l'acte d'émancipation fut dressé à Vienne : Sa Maj. Catholique l'agréa, & le figna. L'Empereur nomma enfuire les Tuteurs ; & il eut encore en ceci égard aux fouhaits de Leurs Majestés Catholiques. Le Grand Duc de Toscane avoit accédé au Traité du 22. Juillet 1731. Il fut donc joint à la Duchesse Derothée, mere de la Reine d'Espagne. Le *Tutorium* fut expédié, le ferment de tuteur prêté, & par des reversales exhibées au nom des Tuteurs, ils s'obligeoient à l'observation exacte des Traités & des Investitures. La Cour d'Espagne n'a eu garde de soutenir alors, comme elle fait à present, que les Traités & les Investitures n'exigeoient point toutes ces démarches. Elle reconnut le contraire, & n'alla pas si loin, que de vouloir décider sur ce que le stile de la Cour féodale, l'usage & les Constitutions de l'Empire prescrivent. On proceda donc à dresser l'Edit qui devoit être publié pour mettre l'Infant, ou plutôt ses Tuteurs en possession des Etats qui lui étoient échus : Mais pendant qu'on étoit occupé à le dresser, l'Empereur fut extrêmement surpris d'apprendre que le nombre des Troupes Espagnoles nouvellement débarquées excédoit celui qui avoit été stipulé par les Traités : On fit là-dessus des représentations tant au Duc de Liria qu'à Mr. Robinson, & sur les assurances que ces Ministres donnoient qu'on renvoyeroit en Espagne ce qu'il y en auroit de trop, on envoya les ordres au Comte de Stampa pour l'évacuation des Duchés de Parme & de Plaisance. On n'attacha aucune condition à ces ordres, horsmis celle qui étoit clairement

rement exprimée dans les Traités, à sçavoir, que le nombre des Troupes Espagnoles ne devoit pas excéder celui de six mille, & que l'Infant ne devoit reconnoître d'autre Seigneur suprême que l'Empereur. Voilà le précis des ordres envoyez au Comte de Stampa, qui ne furent nullement cachez ni au Duc de Liria, ni à Mr. Robinson. Tout ce qui est dit sur cet article dans le Manifeste d'Espagne est absolument faux, & on n'a pas si mauvaise opinion du caractère du Duc de Liria, pour se persuader qu'il osera soutenir ce que la Cour avance. L'acte qu'on lui avoit proposé de signer est une preuve évidente, que la Cour Imperiale ne prétendoit pas insister sur tout ce que le Marquis de Monteleon a souscrit, ni retarder sous ce prétexte l'évacuation de Parme & de Plaisance. Il est vrai, que puisque selon les Traités six mille Espagnols devoient suffire pour assurer à l'Infant Don Carlos l'une & l'autre Succession qui lui étoit destinée, ce nombre paroissoit excessif pour en assurer une seule, après qu'il se trouveroit déjà en paisible possession de l'autre. C'est dans ce sens qu'on en a parlé aux Ministres de Leurs Maj. Brit. & Cath. qui étoient à Vienne, & c'est dans ce sens qu'on a ordonné au Comte de Stampa d'en parler au Marquis de Monteleon. Mais quelque fondé qu'on fut à le prétendre, l'Empereur n'a pas voulu qu'à cause de ce point l'exécution des Traités fut moins prompte : Et les ordres du Comte Stampa portoient très-expressément, qu'il devoit se contenter de le représenter au Marquis de Monteleon, mais sans en rien exiger comme une condition préalable, & sans différer un seul jour l'évacuation de Parme & de Plaisance. Le Comte de Stampa n'eut pas beaucoup de peine à faire comprendre au Ministre Espagnol l'équité de ce qu'il lui représentoit. Ce Ministre la comprit sur le

champ,

champ, il s'offrit de donner des Déclarations conformes à ses sentimens, & il les donna en effet; de sorte que tout le crime qu'on pourroit en vouloir faire au Comte de Stampa, ou à la Cour de Vienne, seroit que le premier à l'insçu de la Cour n'a pas refusé ce que le Marquis de Monteleon a eu si peu de répugnance à lui offrir. Excellent motif pour rompre la paix tant de fois renouvelée ! pour crier à l'insulte, & pour se plaindre de l'honneur de l'Infant outragé, de celui de Sa Majesté Catholique grièvement offensé, & des procédés subreptices cachés avec soin & frauduleusement. A-t-on jamais entendu des plaintes plus étranges ? Le Duc de Liria ne s'attendoit pas que la Cour condamneroit la conduite du Marquis de Monteleon; au contraire, il crut, aussi-bien que la Cour Imperiale, qu'après ce qui s'étoit passé à Parme, il n'étoit plus besoin de signer l'acte qu'on lui avoit demandé peu auparavant, & ce ne fut qu'au mois de Fevrier de l'an 1732. qu'on commença à se plaindre des déclarations du Marquis de Monteleon : Mais ces plaintes ne furent pas alors telles qu'on les publie aujourd'hui. On n'avoit aucun lieu d'en inferer que l'Espagne dût assurer un jour qu'elle avoit fait connoître à l'Empereur le sentiment que devoit produire en elle un traitement si inouï; & qu'elle avoit instruit toute l'Europe de ses justes sujets de plaintes. Les discours du Duc de Liria & ses mémoires étoient beaucoup plus doux & amiables : Ils ne respiroient que l'extrême désir de Leurs Majestés Catholiques de resserrer de plus en plus l'union la plus étroite entre les deux Cours, & de la rendre indissoluble à jamais. Mais quelle doit être la surprise de la Cour Imperiale de voir qu'après les paroles qu'on vient de citer, on y ajoute dans le Manifeste d'Espagne, de n'avoir jamais pu avoir aucune réponse, malgré

malgré les instances les plus vives, & que tout ce qu'on avoit pu obtenir d'un mépris si marqué, avoit été un désistement simulé de la part de la Cour de Vienne. Le Duc de Liria avoit sur ce sujet écrit un Billet au Prince Eugene de Savoye le 6. Mai 1732. & la réponse à ce Billet lui fut remise avant le départ de l'Empereur pour Prague. Cette réponse contenoit tout ce que la Cour d'Espagne pouvoit raisonnablement souhaiter, & du depuis on n'a plus fait la moindre instance, pour que le nombre de six mille Espagnols fût diminué, marque certaine combien la complaisance de la Cour Imperiale a été peu simulée.

Dans le même tems que tout ceci se passa au sujet des déclarations du Marquis de Monteleon, le Duc de Liria sollicita la dispense d'âge pour l'Infant Don Carlos, & il donna à entendre que Sa Majesté Catholique étoit très-portée à entrer dans un nouveau Traité avec l'Empereur. Ce Prince résolut de la donner, pourvû que l'Investiture actuelle fût prise préalablement par les Tuteurs, & sur les instances réitérées au Duc de Liria, on lui communiqua l'ébauche du Traité, que la Cour Imperiale offroit de conclure; ébauche qui étoit toute tirée de celui du 30. Avril de l'an 1725. excepté qu'on n'y faisoit nulle mention de la garantie de l'ordre de Succession établi dans l'auguste Maison d'Autriche. Jusqu'à ce tems l'Empereur ne reçut que des assurances sur assurances de la vraie & sincere amitié de Leurs Majestés Catholiques, & combien elles souhaitoient de voir bien affermie l'harmonie la plus parfaite entre les deux Cours; mais depuis les choses changerent entierement de face. L'ébauche du Traité déplut si fort à la Cour d'Espagne, qu'elle n'a jamais daigné y faire réponse, & c'est à la communication de cette ébauche qu'on doit fixer l'épo-

que

que des plaintes & reproches qui ont succédé de si près aux assurances les plus amiables & pacifiques. On laisse à deviner au Lecteur ce qui pourroit en être la cause.

Peu après, la Cour Imperiale apprit ce qui s'étoit passé à Florence le jour de St. Jean-Baptiste 1732., à l'occasion de l'hommage qu'on a coutume d'y renouveler tous les ans : Cette démarche renfermoit toutes les irrégularités de la Convention de Florence, étant fondée sur les mêmes principes & suppositions erronées. L'Empereur s'adressa d'abord à Sa Majesté Britannique, afin que par l'interposition de ses bons offices, ce qu'il y avoit d'irrégulier dans ce procédé, fut rectifié. On exposa le fait dont il s'agissoit dans un Mémoire raisonné. Ce Mémoire fut envoyé à Mylord Harington par le Comte Philippe Kinski, & Mr. de Keene fut chargé de faire là-dessus des représentations convenables aux Ministres de Sa Maj. Catholique; il le fit, & il ne reçut qu'une réponse peu satisfaisante du Marquis de la Paz. L'Empereur ne pouvoit pas se dispenser de demander l'avis du Conseil Imperial Aulique sur une matiere qui étoit entièrement de son ressort : Ce Conseil donna son avis, & en conséquence de cet avis, on fit expédier quatre dépêches sur le modèle de celles qui furent citées ci-dessus, & dressées en 1728. à la requisition de Mr. le Duc de Bourbonville. L'Empereur eut la bonté de les faire communiquer tant au Duc de Liria qu'à Mr. de Robinson, & de les accompagner d'une note pour le premier, qui renfermoit les éclaircissements nécessaires sur ce sujet. En même tems qu'on redressa par deux de ces dépêches les irrégularités passées, on eut soin d'obvier aux objections & plaintes de la Cour d'Espagne, en indiquant & préparant d'avance par les deux autres la seule voye légitime  
par,

par laquelle l'Infant Don Carlos, comme nouveau Vassal, pouvoit être mis en possession des Etats qui devoient encore lui tomber en partage, *non ex pacto, & providentiâ majorum*, mais en vertu d'une nouvelle Concession fondée sur le Traité de la Quadruple- Alliance. On fit voir quel étoit en tout ceci l'unique but de Sa Maj. Imperiale, & que dès qu'elle auroit mis à couvert ses droits suprêmes & ceux de l'Empire, elle étoit prête & disposée à apporter dans tout le reste toute la facilité qui n'y seroit pas contrainte. En un mot, les deux Rescrits injurieux dont parle le Manifeste d'Espagne furent conçus en des termes plus mesurez que ceux que Mr. le Duc de Bourbonville avoit sollicités en 1728. & pour l'expédition desquels il avoit témoigné à l'Empereur la reconnoissance de Leurs Majestés Cath. On n'a qu'à comparer les uns aux autres pour en être convaincu. Mais c'est qu'en Espagne les mêmes choses sont envisagées différemment d'un jour à l'autre. On crie aujourd'hui à l'injure pour ce qu'on avoit désiré ci-devant. On y est aussi peu retenu à changer de sentiment qu'à s'éloigner des Traités. Plus l'Empereur employoit de douceur & de modération, plus le Ministre d'Espagne s'énonçoit en des termes peu convenables. Sa Maj. Brit. fit communiquer à la Cour Imperiale tant les représentations de Mr. de Keene, que la réponse du Marquis de la Paz, sur quoi on remit à Mr. de Robinson le Mémoire du 5. Decembre de la même année.

Quelque peu de succès qu'eussent eu les représentations de Mr. de Keene, Sa Maj. Britannique ne discontinua pas d'employer les offices & les soins les plus efficaces pour applanir toutes les difficultés, & elle fit insinuer un nouveau moyen d'accommodement par le mémoire que présenta Mr. de Robinson

Robinson le 18. Janvier 1733. L'Empereur se conforma entièrement aux souhaits de Sa Maj. Brit. Il le fit connoître à Mr. de Robinson par la réponse du 31. Janvier, à laquelle étoit joint le projet de la demande qui devoit être faite au nom de l'Infant pour le titre de Grand Prince de Toscane; projet, qui comparé avec la requête que l'Agent des Tuteurs de l'Infant s'étoit efforcé de faire goûter au Conseil Imperial Aulique, paroissoit devoir être infiniment plus du goût Leurs Majestés Catholiques, excepté qu'on n'y déclamoit pas contre ceux qu'on supposoit vouloir animer la Cour de Vienne contre celle de Seville. Le Roi de la Grande-Bretagne parut charmé de la condescendance extrême de l'Empereur. Il le donna à connoître par les insinuations faites au Comte de Montijo au mois de Mars de la même année. Mais tandis qu'on cherchoit les moyens de terminer les différens survenus au sujet de la prise d'investiture, du titre de Grand Prince de Toscane, & de ce qui s'étoit passé en 1732. à l'occasion du renouvellement annuel de l'hommage à Florence, la Cour d'Espagne eut soin de faire naître de nouvelles disputes. Elle se plaignoit, qu'on défendoit aux Feudataires de Parme de rendre l'hommage aux Tuteurs de l'Infant; qu'on empêchoit l'extradition des Fiefs du Royaume de Naples, qu'on s'attribuoit la Souveraineté de l'Isle de Ponza; & qu'on empiétoit sur les limites, & les Jurisdictions de l'Infant Don Carlos. Mr. le Comte de Montijo en prit occasion de présenter un second mémoire au Ministère Anglois le 6. Janvier 1733. auquel il fut répondu le 16. du même mois, & Sa Maj. Brit. fit connoître à la Cour Imperiale, qu'elle souhaitoit d'avoir au plutôt les informations nécessaires, sur tous les points qu'on vient de rapporter. Rien n'étoit plus aisé que de donner à Sa Majesté  
Britannique

Britannique les informations qu'elle demandoit. Personne n'autoit, sans doute, pû trouver à redire, si les Feudataires de Parme, Sujets de l'Empereur, avoient différé à prêter le serment de Vassellage jusqu'à ce que les Tuteurs de l'Infant eussent rendu en son nom l'hommage qu'il devoit lui-même à l'Empereur. D'ailleurs on avoit changé à Parme la formule du Serment d'une maniere à ressembler plutôt à un hommage, qu'à un simple Serment de Vassellage. L'hommage n'étoit dû à l'Infant que de ses Sujets, & non des Sujets de l'Empereur qui pour des Fiefs qui relevoient des Ducs de Parme n'étoient que des simples Feudataires. Voilà l'unique raison qui les a retenus peu de tems à s'acquiter de leur devoir. On se contenta ensuite à Parme de ce qui avoit été usité ci-devant, & lesdits Feudataires prêterent le Serment, qu'on en exigeoit, même avant que les plaintes du Comte de Montijo fussent connûes à Vienne. C'est ce qu'on a répondu à Mr. de Robinson sur ce sujet, avec offre, que si l'on indiquoit quelqu'un qui ne l'eût pas fait encore, l'Empereur l'y obligeroit, pourvû qu'on n'en exigeât point plus que de coutume. En pouvoit-on souhaiter d'avantage ? Ces offres furent souvent repetées tant de bouche que par écrit, & durant tout le tems qu'on a employé inutilement à un accommodement amiable on n'a cité aucun Feudataire qui ait refusé de prêter le Serment de Vassellage. On s'en rapporte au témoignage de tous ceux qui ont eu part à la Négociation. Mais encore en ceci on ne découvre que trop les véritables vûes de la Cour d'Espagne. Le Manifeste publié de sa part parle d'un hommage dû à l'Infant comme Souverain : Ce qui ne peut pas convenir à des simples Feudataires qui ne sont pas ses Sujets.

Quant aux biens de Naples possédez ci-devant  
par

par la Maison de Farnese, l'Empereur n'auroit eu que trop de sujet de les sequestrer : Ces biens ne sont nullement compris sous les Traités & les investitures. Les Etats de Parme & de Plaisance y ont été déclarez Fiefs Masculins de l'Empire. Mais que des biens que les Ducs de Parme possedoient non en cette qualité, mais comme des particuliers; que des biens situez dans un Royaume entierement indépendant, au préjudice de cette même indépendance, changeassent de nature, & relevassent de l'Empereur & de l'Empire, au lieu de n'avoir jamais relevez que du Roi de Naples, les Contractans de la Quadruple- Alliance n'en ont certainement jamais eu la pensée : Ni la lettre, ni l'esprit des Traités & des investitures ne donnent aucun poids à une prétention si extraordinaire. Voilà cependant sur quoi rouloit uniquement la dispute. L'Infant Don Carlos vouloit posséder ces Fiefs en la même qualité & au même titre qu'il possedoit les Etats de Parme & de Plaisance, & par une contradiction des plus palpables, & qui faisoit sentir combien on étoit intérieurement convaincu de son tort, on s'adressa aux Tribunaux de Naples au sujet des biens qu'on prétendoit ne relever que de l'Empereur & de l'Empire. Pour confondre encore sur ce point la Cour d'Espagne, l'Empereur donna à connoître qu'il ne cherchoit ni à s'approprier ces biens, ni à les ôter à l'Infant Don Carlos, & que ces biens étant dévolus à la Reine sa mere, il n'avoit qu'à en produire la cession, pour que l'Empereur reconnoisse qu'ils lui appatenoient de droit; bien entendu néanmoins que l'Infant ne pourroit les posséder qu'en la même qualité & au même titre qu'ils avoient été possédez par ses Antecesseurs les Ducs de Parme, issus de la Maison de Farnese. L'Empereur ne s'est point borné à des offres si genereuses; il a poussé

l'indulgence plus loin. Pendant que l'Infant Don Carlos refusoit de se conformer à l'usage constant du Royaume de Naples, & à l'exemple de ceux dont il pouvoit avoir cause, l'Empereur permit qu'on lui payât les rentes qui en provenoient; & il offrit même de lui accorder, à l'égard du droit de relevance, la même grace qui a été quelquefois accordée aux Princes de la Maison de Farnese. Que pouvoit-on en désirer, ou souhaiter davantage? La posterité aura de la peine à croire qu'une si grande condescendance ait attiré à ce Prince tant d'outrages & des invectives si sanglantes, & qui plus est, qu'elle ait servi de prétexte pour lui faire la guerre. La Cour d'Espagne se deshonoré elle-même par une conduite si opposée aux sentimens que des grands Princes doivent avoir.

Les insultes & les violences qu'on dit avoir été commises sur les limites & les Jurisdictions de l'Infant Don Carlos, ont été commises par son ordre sur les limites & Jurisdictions de l'Empereur comme Duc de Milan, & l'indulgence de ce Prince n'a pas moins éclaté dans cette occurrence que dans toutes les autres. Dans le tems que le Duché de Milan étoit sous la domination des Rois d'Espagne les Ducs de Parme n'ont jamais osé empieter, comme on a fait en dernier lieu, sur les confins du Milanéz. Ils n'eurent garde de le faire, & en Espagne on n'auroit eu garde de le souffrir. On ne peut donc pas ignorer le droit incontestable de l'Empereur, tant sur les deux rivages du Pô que sur le territoire qui y est adjacent. La Cour d'Espagne a changé d'opinion depuis que par le Traité de la Quadruple - Alliance les Duchez de Parme & de Plaisance ont été destinés à l'Infant Don Carlos. On encouragea sous main le feu Duc de Parme à former des prétentions qu'il n'auroit jamais osé faire valoir

ei-deva nt,

ei-devant. L'Empereur toujours guidé par la droiture & la modération, convint par l'article XI. du Traité du 30. Avril 1725. que ces differends devoient être terminez par des arbitres. Il ne pouvoit plus être tenu à cette promesse, après la déclaration du Marquis de la Paz rapportée ci-dessus, par laquelle le Roi Catholique renonçoit à tous les engagements contractez avec l'Empereur. Cependant, il la renouvela dans la réponse donnée à Mr. de Robinson. Et comme les differends sur les limites ne peuvent de leur nature être débattus & examinez que sur les lieux, il invita le Roi de la Grande-Bretagne à y concourir en nommant un Ministre, qui de sa part assisteroit à leur discussion. Mr. le Comte Montijo ne jugea pas à propos d'acquiescer à une offre si pleine d'équité & de modération : Il vouloit que les limites du Milanez & du Parmesan fussent réglées à Londres, & parce que la Cour de Vienne n'a pas trouvé la chose faisable, on crie en Espagne à l'extravagance & à l'insulte. Diroit-on trop, si l'on regardoit ces plaintes comme déraisonnables & extravagantes ? On s'en remet au jugement de tous ceux qui se donneront la peine de lire la présente Réponse.

Enfin, l'Empereur fit dresser une ample information touchant l'Isle de Ponza, laquelle fut remise à Mr. de Robinson, au mois de Mai de l'année passée. Comme cette information se trouve jointe au présent Ecrit, on se rapporte à son contenu pour ne pas fatiguer le Lecteur par des redites inutiles.

Pendant qu'on étoit occupé à Vienne à fournir à Sa Maj. Britannique les éclaircissements qu'elle demandoit, la Cour d'Espagne rejeta le projet d'accommodement contenu dans le Mémoire de Mr. de Robinson du 18. Janvier, & agréé de Sa Maj. Imperiale par la réponse du 31. du même mois.

Il étoit aisé de juger des intentions de la Cour d'Espagne par ce refus. A mesure que l'Empereur offroit de nouvelles graces, & des graces que l'on n'étoit pas en droit de demander en vertu des Traitez, la Cour d'Espagne fit de nouvelles demandes; & elle se montra d'autant plus éloignée à venir à la conclusion de l'accommodement tant désiré par Sa Majesté Britannique. Ce Prince n'en fut point rebuté: Son empressement extrême de prévenir des troubles qui menaçoient le repos de l'Europe, le porta jusqu'à conseiller des complaisances ultérieures à Sa Maj. Imp., quelque peu de fruit qu'on en eût tiré pour les avoir prodiguées par le passé. Le projet d'accommodement du 21. Juillet fut dressé en Angleterre. Le 7. Août, il fut communiqué aux Ministres de l'Empereur, on y fit réponse le 18. du même mois. Le Comte Philippe Kinski fut muni d'un Plein-pouvoir pour terminer tous ces differends par un accommodement amiable. On ne doutoit pas que Mr. le Comte Montijo ne voudroit donner une déclaration conforme à ce que la Lettre du Duc de Newcastle paroïssoit insinuer; & l'Ambassadeur de l'Empereur fut autorisé à en donner une autre, telle qu'on avoit compris le sens de la Lettre du Duc de Newcastle. Cette contre-déclaration envoyée à Londres est traitée d'*illusoire & d'injurieuse* dans le Manifeste Espagnol. Pour faire voir combien peu ces épithetes lui conviennent, on se contente de la communiquer au Public. Quiconque y trouve *des illusions, des injures & de la hauteur*, trouvera de la modération, de la retenue, de la douceur & du bon sens dans le Manifeste de la Cour d'Espagne. Et le monde raisonnable s'apercevra tout d'un coup, que les idées qu'il a conçues jusqu'ici des choses, seront renversées à l'avenir.

Avant que les sentimens de l'Empereur pussent

être connus à Sa Majesté Britannique, les nouvelles qu'elle reçut de son Ministre à la Cour d'Espagne, l'engagerent à envoyer de nouveaux ordres à celui qui résidoit auprès de l'Empereur. Mr. de Robinson s'en acquitta par le mémoire qu'il présenta le 7. Septembre. La Cour Imperiale procedoit avec trop de candeur pour avoir jamais eu la pensée que la négociation se pourroit accrocher à plusieurs des points énoncez dans le mémoire qu'on vient de citer. Elle s'apperçut que la Cour d'Espagne pourroit vouloir trouver à redire à des expressions qu'elle ne croyoit pas mériter la peine qu'on s'y arrêta un seul moment. Elle n'en eut donc aucune de changer le projet de contre-déclaration de la maniere que le Ministre d'Angleterre paroissoit le souhaiter, & elle lui donna tous les éclaircissemens qu'il demandoit par la réponse du 12. du même mois.

Dans ces entrefaites, le Sr. d'Esquilluz, chargé des affaires d'Espagne, reçut un Courier de la Cour, qui, à ce qu'il assuroit, ne lui avoit été dépêché que pour faciliter l'accommodement qui se traitoit par la médiation du Roi de la Grande-Bretagne. On lui communiqua le précis de la réponse remise à Mr. de Robinson, comme aussi le projet de la contre-déclaration tel qu'il avoit été dressé en dernier lieu. Il ne donna pas à connoître qu'il y trouvât *des illusions, des injures & de la hauteur*, & il ne s'expliqua pas d'une maniere à faire croire que L. Maj. Cath. en seroient si fort choquées. En un mot, on ne lui découvrit aucun mécontentement, du moins sur ce sujet, & il se hâta de dépêcher son Courier en Espagne.

Pendant que tout ceci se passa, la Cour Imperiale ignoroit absolument que la modalité à laquelle elle s'étoit tenuë jusqu'ici de terminer le tout par le moyen d'une déclaration & contre-déclaration,

n'étoit pas du goût de Mr. le Comte Montijo, & qu'il préféreroit celle d'écrire deux Lettres, qui renfermeroient ce qu'on avoit supposé à Vienne devoir entrer dans les actes de déclaration & contre-déclaration. On s'y attendoit d'aurant moins que la négociation dût être rompuë pour un si noble sujet, que l'on n'en avoit jamais entendu parler, & que l'on n'y étoit pas accoutumé à s'embarasser de ces sortes de fineses. La Cour Imperiale fut donc extrêmement surprise d'apprendre, tant par le mémoire de Mr. de Robinson du 26. Septembre, que par les relations de Mr. le Comte Philippe Kinski, qu'il s'agissoit d'écrire des Lettres au Duc de Newcastle & à Mylord Harrington, au lieu de se donner des déclarations & contre-déclarations; que la Langue Latine déplaisoit à Mr. le Comte Montijo; & qu'il falloit ni ajouter, ni ôter, ni changer une syllabe de ce que contenoit la Lettre du Duc de Newcastle du 2. Juiller.

Quelques bizarres que fussent ces demandes, on résolut de les accorder toutes, & aussi-tôt que l'Empereur fut de retour d'Halbthurn, & par consequent avant la rupture de la France, on autorisa le Comte Philippe Kinski à satisfaire pleinement aux souhaits du Comte de Montijo par les ordres qui lui furent envoyez le 6. Octobre de l'année passée. Le Courier Anglois qui porta ces Dépêches, n'arriva en Angleterre que lorsque la rupture de la France & du Roi de Sardaigne avoit déjà éclaté. Nonobstant l'offre de l'Ambassadeur de l'Empereur de signer la Lettre mot pour mot, telle que le Comte Montijo l'avoit souhaité, celui-ci refusa d'écrire celle à laquelle il s'étoit offert. Il n'alla pas pourtant si loin, que de déclarer qu'il rompoit toute négociation. Il colora au contraire son refus, comme il a été dit ci-dessus, par la nécessité d'attendre les ordres qui devoient

devoient lui venir de la Cour. Celle-ci ne se demasqua entierement que quelque-tems après. Et même après s'être demasquée envers l'Angleterre, ses Ministres jouèrent une scène en Italie qui ne pouvoit convenir qu'à elle seule. Ils soutenoient toujours, & même après l'arrivée du Comte de Montemar & du Duc de Liria, que les Troupes Espagnoles ne venoient que pour couvrir les Etats de l'Infant Don Carlos, & qu'elles seroient simples spectatrices de la guerre qui se faisoit par d'autres. Mais à peine une partie de ces Troupes étoit-elle débarquée, qu'elles furent employées à envahir le bien d'autrui. Elles agirent en ennemies; elles occuperent par force des Fiefs de l'Empire, & se jetterent même sur ceux qui n'appartenoient pas à l'Auguste Maison d'Autriche. Massa, Lavenza & Aulà furent les premiers à ressentir l'effet de leurs violences, & selon la note ci-jointe on épargna aussi peu en Italie qu'en Allemagne les biens, qui sans, avoir aucune dépendance de la Maison d'Autriche, ne relevent que de l'Empereur & de l'Empire. Quand il s'agit d'exiger des contributions, tout est égal à l'Espagne, & à ses Alliez. Enfin pour faire voir combien lui tenoit à cœur le droit Féodal de l'Empire, qu'on se vante encore dans le Manifeste d'avoir observé scrupuleusement, & au de-là de la teneur des Traités, & des investitures par un procédé pur & dans les formes; l'Infant Don Carlos se déclara de son chef Majeur & indépendant de qu'on que ce soit, & il s'émancipa jusqu'à déterminer l'âge de Majorité pour tous les Successeurs. Voilà ce qui s'appelle se tenir religieusement aux Traités, ne pas vouloir préjudicier aux droits suprêmes de l'Empire, remplir les devoirs d'un Vassal fidèle, être poussé du désir de la paix, zélé pour la tranquillité publique, animé par la justice, & s'attacher aux

*regles*

*regles d'une prudente tolerance avant que d'employer la force.*

Les hostilités que l'Empereur & l'Empire éprouvent aujourd'hui feront voir aux autres Princes de l'Europe, ce qu'ils auront à se promettre de la fidelité de la Cour d'Espagne, La Nation Angloise n'a pas sujet d'en tirer un heureux présage pour l'harmonie inalterable entre les deux Nations, & pour les avantages d'un commerce fidèle, & continué. Eclairée comme elle est, elle n'a besoin sur ce sujet, que de ses propres lumieres.

Le Roi d'Espagne se comporte en digne Allié de la France, qui se dit amie de l'Empire pendant qu'elle l'attaque les armes à la main. Celui de Sardaigne commence déjà à sentir les fers qu'il porte. Il a été la dupe de deux principales branches de la Maison de Bourbon, & tel sera toujours le sort des Princes qui s'y fient. Tout a auprès de ceux qui la composent, son terme. Leur modération & leur amour pour la paix finit dès qu'ils trouvent une occasion favorable pour être guerriers, Ils sont mal ensemble quand il s'agit de diminuer l'ombrage, dont d'autres pourroient être susceptibles, & réunis dès qu'il est question de l'agrandissement de leur Maison & de l'abaissement de celle d'Autriche. Cependant, tant d'ennemis n'ébranlent pas la constance de l'Empereur. La fraude & la perfidie peuvent donner quelques avantages au commencement, mais on peut esperer avec confiance qu'à la fin la juste cause triomphera.

II. Le mot de l'Enigme du mois passé est le *Mesurier*,

**ENIGME,**

E N I G M E.

**I**rrégulier en ma figure  
Je suis quelquefois rond & quelquefois oval :  
Mais sçachez quelle est ma nature ;  
Je suis toujours en croupe, & tout seul à cheval.

A R T I C L E I I.

*Cotenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & PORTUGAL, depuis le mois dernier.*

I. **E**spagne. Tous les Vaisseaux qui étoient à Cartagene & à Alicante en partirent au commencement de Mars pour Barcelonne, où ils joignirent les autres Vaisseaux destinés à transporter en Italie un nouveau renfort de Troupes qui consiste en dix ou douze mille Fantassins. Le 18. plusieurs de ces Navires ont dû mettre à la voile, suivant un ordre de la Cour, & l'on faisoit alors toute diligence pour faire partir le restant. Outre ce renfort d'Infanterie, il y en a un second de Cavalerie prêt; l'un & l'autre marcheront ensuite vers l'Armée Espagnole commandée par l'Infant Don Carlos, si des avis venus d'Espagne portent plus juste que d'autres qu'on a reçus par la voye de Paris, suivant lesquels une partie de ces Troupes joindra l'Armée du Marechal de Villars. D'ailleurs, on continuë les dispositions nécessaires, pour pousser avec vigueur la guerre contre l'Empereur; il y aura en mer une Flotte de 30. Vaisseaux de ligne, & l'on se flatte déjà dans ce Royaume de la réussite des desseins formés sur celui de Naples, où les Espagnols

gnols sont prêts à pénétrer, ainsi qu'on le remarquera ci-après; on leve aussi dans toute l'étendue de la Monarchie, avec tant de succès, les recrues pour l'augmentation de 25000. hommes dont nous avons parlé dans nôtre dernier Journal, qu'on a lieu de croire qu'un nombre projectté de nouvelles Compagnies sera formé en fort peu de tems.

II. Il ne paroît cependant pas que la Cour veuille s'en tenir à ces levées & aux autres grands préparatifs de guerre qu'on a déjà faits, puisqu'elle envoie encore de frequens ordres dans les Ports & Provinces pour en faire de nouveaux. Informée que le Roi de Portugal fait fortifier les Places frontieres, elle a ordonné qu'on réparât les fortifications de Badajox, & qu'on en remplit les Magazins de toutes les provisions & munitions nécessaires. *Badajox*, qui est Capitale de l'Estremadoure & du Royaume de Leon, est très bien fortifiée, & sert de boulevard à l'Espagne contre les Portugais qui l'assiégerent inutilement en 1658. & en 1705.

III. Mr. Stolte, Secrétaire d'Ambassade de l'Empereur, a été jusqu'au commencement de Mars à recevoir de sa Cour ses Lettres de rappel, ensuite desquelles il partit le 7. de Madrid pour retourner à Vienne par Lisbonne. Le Comte de Rothembourg, Ambassadeur de France, fait état d'en partir aussi vers Pâques, à cause, sans doute, que l'air de ce Pays, continué à être contraire à sa santé; & Mr. du Theil a dû retourner à Paris sur la fin de Mars. Ce dernier étoit venu exécuter en cette Cour une commission particulière du Roi Très-Chrétien.

IV. *Cadix*. Un Vaisseau qu'on nomme l'*Incendie* venant de Cartagene & Porto Bello, & en dernier lieu de la Havane, arriva le 10. dans la Baye, ayant sur son bord 3. millions. 500. mille  
piastres,

piastres, outre des marchandises estimées un demi million de piastres. Le Capitaine de ce Navire a rapporté qu'à son départ les Vaisseaux sur lesquels on a embarqué l'argent de la Flotille, étoient prêts à mettre à la voile, par conséquent ils sont attendus de jour à autre dans ce Port. Par une autre voye l'on apprend d'Oran " qu'un corps d'Infidèles étoit „ mis en embuscade dans des défilés qui sont à une „ petite distance de cette Place, & avoient attaqué „ le 2. de Mars sur le soir deux Piquets de Volontaires, qui auroient été hachés en pièces, s'ils „ n'avoient été promptement secourus par deux „ autres Piquets, qui ont mis l'ennemi en fuite, & „ se sont saisis d'un de leurs Etendarts après avoir „ coupé la tête à celui qui le portoit. „ Le Gouverneur d'Oran a envoyé cet Etendart au Roi. Les Maures, qui le nomment sacré, le regrettent beaucoup, parce qu'il est un de ceux qui servent aux Pèlerins qui vont à la Mecque.

V. Portugal. Le 6. de Mars & les deux jours suivans la Flotte de la Baye de tous les Saints entra dans le Port de Lisbonne, sous le convoi de quelques Vaisseaux de guerre; elle consiste en 47. Navires Marchands, dont deux sont entrés aux Algarves, où l'on a envoyé un Vaisseau de guerre, pour les conduire à Lisbonne. A la date des avis qui nous informent de l'arrivée de cette Flotte, on n'en sçavoit pas encore la charge, parce qu'on n'avoit permis à qui que ce fut de venir à terre, ni de distribuer des Lettres. Les Officiers du Roi s'étoient néanmoins rendus d'abord sur lesdits Vaisseaux pour les visiter, & prendre note de l'or & des bijoux non enrégistrés. L'or & les diamans, à ce que l'on prétend, devoient être portés le même jour à la Monnoye, en consequence d'une résolution prise le 3. Fevrier, de laquelle nous allons rapporter les articles.

Ce qui a donné sujet à cette résolution, c'est le grand nombre de diamans apportés du Brezil depuis quelques années, & dont le commerce a souffert par là un préjudice considérable, que le Roi veut faire cesser, & cela en vûë de maintenir cette précieuse marchandise dans sa juste valeur. Pour cet effet S. M. a fait assembler dans son Palais quatorze Marchands des plus experts pour délibérer sur quatre diverses propositions qui lui avoient été faites. On résolut dans cette Assemblée l'établissement d'une Compagnie, & l'on y convint en attendant de ce qui suit.

“ 1. Que le Roi fera cesser tout travail aux Mines  
 „ de Diamans au Brezil sous peine de mort. 2. Que  
 „ tous les Diamans à bord des Flottes qu'on attend  
 „ de la Baye de *Tous les Saints* & de *Rio de Janeiro*,  
 „ seront portés à la Monnoye. 3. Qu'on choisira  
 „ des Experts pour évaluer lesdits Diamans sur le  
 „ prix qu'ils pourront valoir en Europe. 4. Que  
 „ les Propriétaires éliront entr'eux neuf Directeurs  
 „ auxquels S. M. en ajoutera un, & que ceux qui  
 „ auront la valeur de 20. mille cruzades, y auront  
 „ une voix. 5. Qu'on fournira aux Propriétaires  
 „ des Obligations pour la valeur de leurs effets.  
 „ 6. Qu'il leur sera permis de vendre leurs Obliga-  
 „ tions de la maniere qu'ils jugeront la plus conve-  
 „ nable. 7. Que le Roi abandonnera lesdites Obliga-  
 „ tions sur leur valeur, offrant de l'argent comptant à ceux qui en voudront. 8. Que tous ceux  
 „ qui auront des Diamans invendus seront obligés  
 „ de les porter à la Monnoye sous peine de confiscation. 9. Que la Compagnie aura le Privilège  
 „ d'exposer en vente une quantité de Diamans limitée, & non assez considérable pour en altérer le  
 „ prix, & qu'on publiera d'avance le tems de la  
 „ vente, afin que les étrangers puissent y assister ou  
 „ donner leurs ordres. 10. Que cette vente se fera

à Lisbonne au plus offrant & dernier enchérif-  
seur. 11. Qu'on imprimera le compte du produit  
de la vente, & qu'on en payera aux Porteurs  
d'Obligations le provenu à proportion de leurs  
intérêts. 12. Que la Compagnie aura seule le  
Privilege de faire travailler aux Mines selon  
l'occurrence des tems, en y employant seule-  
ment 5. à 600. esclaves, afin que ce Commerce  
se soutienne. 13. Qu'on accordera à ladite Com-  
pagnie tous les avantages possibles afin de l'en-  
courager. 13. Que ladite Compagnie, pour  
indemniser le Roi de la fermeture des Mines,  
payera à S. M. 10. pour 100. du profit qu'elle  
fera. 15. Qu'on ne vendra rien qu'après qu'on  
aura placé ce qui est hors de terre, à moins qu'il  
n'arrive quelque changement considerable dans le  
prix des Diamans.

Ce projet a été mis à exécution immédiatement  
après l'arrivée de la Flotte dont nous avons fait  
mention plus haut, nonobstant que les particuliers  
qui attendoient des diamans eussent fait offrir 15.  
pour cent au Roi, moyennant qu'on leur laisse la  
liberté de disposer de leurs marchandises à leur  
gré.

Voilà quels sont les soins du Roi. Le Commerce  
de ses peuples, & le maintien de l'état florissant où  
se trouve son Royaume est toujours ce qui l'occupe  
le plus. Tranquille sur ce qui se passe dans une  
Monarchie voisine, & sur les préparatifs de guerre  
qu'on y ajoute les uns aux autres depuis tant d'an-  
nées, il n'a jusqu'ici ordonné que la réparation de  
quelques Fortifications à ses Places frontieres, ce  
qui néanmoins paroît déjà avoir donné de l'attention  
à la Cour de Madrid.

## ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **S**UR la fin de Fevrier les Troupes Françoises & Piémontoises défiloiēt du Milanez vers l'Oglio pour renforcer celles qui étoient déjà le long de cette Riviere, commandées par le Comte de Broglio, & il y en avoit qui s'avançoient des frontieres du Mantouian, d'où l'on présuinoit qu'il pourroit bien y avoit dans peu une action considérable; parce que d'ailleurs les Impériaux, qui sont à présent en bon nombre dans ce Duché, y arrivoient pour lors par le Trentin: Mais jusqu'ici il n'y a eu aucune rencontre, les Troupes de part & d'autre demeurans fort tranquilles dans les quartiers qui leur ont été assignés, suivant quel'apparence, en attendant qu'il y ait de l'herbe à la campagne; car, dans toute la Lombardie la disette des fourages est si grande par les amas que les Alliés ont eu le tems d'y faire, qu'à peine suffisent ils pour la nourriture des bestiaux.

II. On prévoit que les François ne tenteront rien sur Mantouie, du moins si-tôt, les vûes du Maréchal de Villars étans d'observer auparavant les mouvemens des Impériaux: Pour le faire de plus près, être aussi à portée de donner ses ordres, & régler ce qui est nécessaire à l'ouverture de la Campagne, il est allé établir son quartier à Cremone, en conformité des mesures concertées dans les diverses conférences qu'il a eues avec le Roi de Sardaigne à Turin. En attendant, les Troupes Françoises & Savoyardes se fortifient le long de l'Oglio

pour en rendre le passage le plus difficile qu'il sera possible à l'Armée Impériale ; elles travaillent à des retranchemens le long du Pô, pour en garder aussi le passage, & couper aux Allemands la communication avec le Ferrarois qui leur a fourni des vivres jusqu'à présent ; elles ont agrandi le pont qu'elles avoient construit sur cette Riviere à Casal-Maggiore, de sorte que huit hommes y peuvent à présent passer de front ; & embarqué 80. grosses pièces de canon sur la même Riviere, sans qu'on sçache encore à qu'elle fin. Si l'on ajoute à cela quelques marches & contremarches de divers Détachemens, & l'entrée de 1800. chevaux dans les Etats d'un certain Prince d'Italie où le Maréchal de Villars les a envoyez pour consumer des fourages qui devoient passer dans le Mantouïan à l'Armée Impériale, ainsi que Mr. de Villars l'a, dit-on, découvert par une Lettre de ce Prince adressée à l'Empereur, qu'il a interceptée ; voilà les principaux mouvemens des Alliés depuis plus d'un mois : Leur dessein paroïssoit, suivant la teneur de nos dernières Lettres d'Italie, de former un Camp à Sorefina, & de couvrir aussi l'Etat de Parme par l'envoi de quelques Troupes vers les frontieres de ce Duché : Mais il ne se passera vraisemblablement rien de fort remarquable dans leur Armée qu'après l'arrivée du Roi de Sardaigne qu'on y attend de jour en jour, & de quelques renforts de Troupes qui s'y joindront incessamment, quatorze Baraillons venans de France ayans déjà passé le Mont Cenis pour cet effet ; il y en a aussi quelques-uns de Savoyards en marche qui viennent du Piémont. On compte que cette Armée montera à plus de 70. mille hommes par ces secours & les Troupes qu'on a fait sortir depuis peu de diverses Places du Milanez, où elles

ont été remplacées par six mille hommes de milice Piémontoise.

III. Celle de l'Empereur qui se forme de l'élite des Troupes de ce Monarque, ne sera comme on le croit, pas de beaucoup inférieure en nombre, y compris ce que l'on pourra détacher de la forte Garnison qui est dans Mantoüe; elle grossit tous les jours dans les environs de cette capitale par l'arrivée de quelques Regimens qui y défilent du Trentin; & c'est au manque de fourages qu'on peut attribuer si cette Armée n'est pas encore toute assemblée; car le reste des Troupes qui doivent la composer sont toutes dans le Trentin, se tenans tranquilles en attendant le premier commandement: Le Comte de Merci qui en est Général en chef, est dangereusement malade à Roveredo, & l'on commence, dit-on, à desespérer de sa convalescence; c'est le Prince de Wirtemberg qui commande les Troupes à sa place depuis sa maladie. Ce qui doit un peu surprendre dans toutes ces entrefaites, c'est que les Alliés qui ont l'avantage du terrain, & des provisions de toutes sortes n'ont pas tenté jusqu'ici de faire quelque entreprise sur les Imperiaux.

IV. Quant à l'Armée Espagnole forte de 22000. hommes d'Infanterie & de 3000. de Cavalerie qui s'est assemblée à Arezzo, elle s'est mise en marche en deux colonnes vers l'Etat Ecclesiastique pour entrer par là dans le Royaume de Naples; les 8. ou 10. mille hommes qui étoient à la Mirandole & à Guastalla sous les ordres du Duc de Liria, ont marché séparément vers la Romagne pour entrer dans l'Abruzze, Province du même Royaume entre la Poüille, la terre de Labour & le Golfe de Venise; ainsi le bruit que ce corps devoit se joindre aux François & Piémontois, comme nous l'avions  
insinué

insinué le mois passé, se trouve prématuré. Avec ce renfort & le premier qui doit arriver de Barcelonne, l'Armée pourra être de 40. mille hommes effectifs. L'Infant Don Carlos qui en est Généralissime, est venu la joindre sur la fin de Février; le 24. il avoit pris congé à Florence du Grand Duc & de l'Electrice Doitairiere Palatine, après y avoir tenu plusieurs Conseils avec le Comte de Montemar & quelques autres Officiers Généraux, dans lesquels on a délibéré sur les mesures qu'il convenoit de prendre pour l'exécution des entreprises projetées par la Cour d'Espagne.

V. Son Altesse Royale escortée de 500. Cavaliers, arriva le 3. Mars à Perouse, où elle vit passer la premiere colonne de l'Armée Espagnole. Le Marquis Antinori est venu de Rome dans cette Ville la complimenter de la part du Pape sur son entrée dans l'Etat Ecclesiastique. Le 5. & le 6. S. A. R. y traita les Officiers Généraux & les Grands d'Espagne, & en partit ensuite pour Monte-Rotonde; c'est dans ce lieu situé à trois lieues de Rome au-delà du Tibre que les deux Colonnes & tous les Détachemens ont dû se réunir: L'un de ces derniers fit au commencement de la marche une course sous le Canon d'Orbitello, occupé par les Impériaux, d'où il a enlevé beaucoup de bétail sans aucune perte. La seconde colonne passoit à Viterbe dans le tems que la premiere arrivoit à Perouse: L'Infant-Duc n'est venu que le 15. à Monte-Rotonde avec une partie de son Armée: La quantité de monde qui y vint ce jour-là de Rome pour voir Son Altesse Royale, est inexprimable; entre les personnes de distinction étoient les Cardinaux Aquaviva & Belluga, le Prince & la Princesse de Santo-Bueno, le Duc Strozzi, la Princesse Sœur du Pape, la Princesse Corsini, Madame Salviati &c. qui tous eurent

*Marche des  
Espagnols  
vers Naples*

eurent l'honneur de dîner avec elle. Le soir S. A. R. donna aux Dames le divertissement d'un grand Bal. On ne doute pas qu'immédiatement après que toute l'Armée sera assemblée à Monte-Rotonde, ce Prince n'en partira pour continuer sa route vers Naples, dont les Espagnols se flattent d'autant plus de faire la conquête, qu'on ne compte dans ce Royaume que dix à 12. mille hommes de Troupes réglées, & que les peuples se déclareront pour eux: Ils ont reçu par ordre du Pape des vivres en abondance dans tous les lieux de l'Etat Ecclésiastique par où ils ont passé, & l'on continué de leur en fournir de même.

III. *Livourne.* Le Marquis de Cauna commande à présent les Troupes Espagnoles qui sont ici & dans les autres Places du Grand Duché & de ceux de Parme & de Plaisance, à la place du Comte de Charni qui est allé joindre l'Armée dans l'Etat Ecclésiastique; & l'Amiral Clavijo commande une Escadre de plusieurs Vaisseaux, qui, venant du Golfe de la Specie, détacha au commencement de Mars, qu'il passa à la hauteur de cette Ville, une Fregate avec ordre aux Vaisseaux de transport qui étoient dans ce Port chargés de munitions de guerre, de tentes, de pontons &c. venus de Barcelonne, de l'aller joindre à Porte-Longone: Il est depuis arrivé avec son Escadre devant l'Isle de Procida dans la mer mediterrannée sur la côte du Royaume de Naples: Cette Isle est une portion de celle d'Ischia que la violence des tempêtes en a autrefois arrachée; elle n'est distante de Naples que de douze milles.

IV. *Rome.* La marche de l'Armée Espagnole dans l'Etat Ecclésiastique, & la pensée où étoit la Cour que l'Infant-Duc viendroit en cette Ville, ont occasionné plusieurs Congrégations de Cardinaux, & l'envoi

l'envoi de divers Exprés tant pour regler toute chose par rapport à cette marche & qu'il ne manquât rien en vivres & en fourages aux Espagnols, qu'à la réception à faire à Son Altesse Royale; mais celles tenues à ce dernier sujet ont été inutiles, l'Infant-Duc, pour éviter tout cérémonial, n'ayant pas jugé à propos de se rendre à Rome.

Le Duc de Liria, dont nous avons parlé ci-dessus, y arriva le 14. & alla loger au Palais du Chevalier de St. George; il eut le lendemain une Audience particuliere du Pape aussi-bien que le Marquis de Bissi, Ministre du Roi Très-Christien à la Cour de Parme. Ce dernier fut introduit auprès de Sa Sainteté par le Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, qui partit immédiatement après pour Monte-Rotonde, afin d'y complimenter l'Infant-Duc.

V. La conduite de la Cour de Rome envers les Espagnols, favorise beaucoup leurs desseins, ainsi qu'on peut l'avoir remarqué jusqu'ici; on doit être aussi attentif à celle qu'elle tiendra envers les Impériaux, dont un Détachement est entré sur les Terres Ecclésiastiques, & y a enlevé près de Frosimone 600. mesures de grain & quantité de vin qu'on y avoit amassés pour les Troupes Espagnoles. Le Gouverneur de cette dernière Place a déjà reçu des instructions à ce sujet, mais on n'en pénètre pas le contenu; elles lui furent envoyées par le même Exprés qui étoit venu à Rome apporter cette nouvelle au St. Pere.

VI. Suivant tous les avis venus de Rome, le Cardinal Albani Camerlingue est disgracié pour avoir eu part à un mémoire envoyé & répandu en Pologne par ordre supposé du Pape, pour annuler le Serment prêté dans la Diète de Confédération de ce Royaume d'exclure du Trône tout Etranger, Mémoire que le St. Pere a délayoüé par un Bref

que son Nonce en Pologne a eu ordre de faire circuler pour désabuser ceux à qui on a voulu en imposer. Si ces avis accusent juste, Sa Sainteté a même redemandé les Sceaux à ce Cardinal qui ne doit conserver que le titre de Camerlingue de la sainte Eglise sans en faire les fonctions.

VII. Ce que nous avons dit le mois passé de la soumission faite au Pape par le Cardinal Coscia, s'est confirmé. En conséquence, le St. Pere a signé un Bref qui le relève des censures Ecclésiastiques qu'il avoit encouruës, & envoyé au Duc de Palombara, Gouverneur du Château St. Ange, un autre Bref qui porte absolution en faveur de ce Cardinal. On dit à présent que c'est au Couvent de St. Eusebe que son Eminence se retirera jusqu'à ce que ses affaires soient entièrement terminées : Nous n'avons plus rien appris de celles de l'Evêque de Targa, mais on ne doit pas douter qu'elles ne tireront aussi bientôt à une fin.

VIII. *Naples.* Le 20. du mois de Fevrier on publia dans cette Capitale la Déclaration de guerre contre la France, l'Espagne & leurs Alliés, avec ordre aux Sujets de ces deux Couronnes qui sont dans le Royaume d'en sortir dans un mois : En même-tems on publia un Edit portant ordre aux Sujets de ce Royaume, ou autres qui y possèdent des Fiefs, d'y revenir dans un certain tems sous peine de confiscation desdits Fiefs. En conformité de ces declarations tous les Biens que la Maison Farnese possède dans le Royaume, ont été confisqués & incorporés au Domaine Royal. Le Gouvernement en a d'abord donné part au Ministre de la Duchesse Dorothee Douairiere de Parme, qui en avoit la direction, en lui insinuant aussi qu'il eût à s'abstenir de toute correspondance avec les Ministres de la Cour de Parme, & à ôter de dessus sa porte les armes

armes de la Maison Farnese, ce qu'il a exécuté sur le champ.

IX. L'approche des Espagnols, dont une partie s'est déjà avancée à Agnano, Ville de la Province de Labour, comme on vient de l'apprendre, fait redoubler les soins & les précautions du Viceroi pour empêcher qu'ils ne pénètrent plus avant. Les Troupes Impériales se font mises pour cet effet en marche vers St. Germano, où les milices ont dû aussi se rendre pour y former ensemble un camp. Par un renfort de 3000. hommes qui leur est arrivé de Trieste dans ce Royaume, & quelques Troupes venues de Sicile, elles pourront former une Armée de 13. à 14. mille hommes de Troupes réglées, lorsqu'elles seront toutes assemblées. Les Châteaux de Naples sont bien pourvus pour faire une vigoureuse défense en cas d'attaque, & on ne laisse rien manquer non plus à Gaëte & à Capouë; ainsi cette dernière Ville ne sera pas abandonnée comme on avoit projeté de le faire, & que nous l'avions avancé dans nos memoires du mois de Mars dernier.

X. La Vicereine est déjà partie de Naples pour se rendre à Rome avec la Comtesse sa fille & les meubles les plus précieux. Les Officiers & Domestiques de la Cour sont congédiés; & les Secretaires d'Etat & de Guerre étoient occupés vers le milieu de Mars à emballer les archives.

XI. Nous apprenons en finissant cet article d'Italie que l'Infant Duc Carlos étoit encore à Montorotonde sur la fin de Mars, où les Princes fils du Chevalier de St. George sont venus de Rome le saluer: Qu'il a fait publier un Decret par lequel il décharge les Napolitains de tous les Impôts dont l'Empereur les avoit chargés depuis qu'il est maître de ce Royaume: Que le Comte de Montemar a fait aussi publier une Ordonnance par laquelle il accorde le pardon & deux doublons à chaque déserteur.

teur qui reviendra dans l'espace de 20. jours à son Regiment; & que quatre Vaisseaux de guerre François croisent actuellement près du Cap Passaro pour couper la communication de ce Royaume avec celui de Sicile.

XII. *Suisse.* Les loüables Cantons ont été assemblés à Bade depuis le 28. Fevrier jusques vers le milieu du mois suivant, qu'ils se séparèrent, après avoir consenti à la levée de deux Regimens pour le service de l'Empereur, sollicités par le Marquis de Prié, Ambassadeur de ce Monarque; & qu'ils eurent réglé la Capitulation à ce sujet. Dans cette Assemblée on avoit mis sur le tapis l'affaire de la neutralité des Villes forétieres, mais on n'a rien déterminé sur cette affaire, à cause qu'il paroît par une Lettre que l'Ambassadeur de France a écrite aux Cantons, que sa Cour n'est pas encore disposée à y donner les mains.

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. LA Cour n'attendoit, ce semble, que le résultat des Conférences que les Ministres des Electeurs & Princes de l'Empire ont tenuës à Ratisbonne sur le Decret de Commission Impériale, pour régler les mesures, & commencer ensuite des actes d'hostilité contre ceux de ces Princes, qui, dans la guerre presente, s'uniroient à leur Chef contre elle; car, exacte à mettre ses desseins à exécution & à profiter du tems, elle ne fut pas plutôt informée de la résolution finale de l'Empire de ne souffrir

frir dans son sein aucune neutralité, & de déclarer la guerre au Roi & aux Puissances qui lui sont alliées, qu'elle ordonna un camp sur la Moselle aux environs de Treves, dont le Commandement fut donné au Comte de Bellisle, Lieutenant-Général de ses Armées & Gouverneur de Metz, avec ordre de s'emparer de Treves, de mettre sous contribution cet Electorat, d'investir & d'assiéger le Château de Traerbach situé sur la Moselle, & de pousser les conquêtes le plus loin qu'il lui seroit possible le long de cette Riviere & du Bas-Rhin, pendant que le Maréchal de Berwick, qui est arrivé à Strasbourg, chargé de nouveau du Commandement en Chef de l'Armée sur le Haut-Rhin, passeroit ce Fleuve, afin d'attaquer de son côté les Troupes de l'Empereur & de l'Empire, & de tenter d'autres entreprises.

Nous avons déjà à exposer l'exécution de quelques-uns de ces projets dans l'Article suivant, qui est propre à ce recit, puisque les faits se sont passés en Allemagne; mais voyons auparavant ce que celui-ci nous offre d'intéressant.

II. Toutes les Troupes du Roi pour former & renforcer son Armée sur le Rhin qui est très nombreuse, & celles destinées au Camp de la Moselle, sont parties dans le mois de Mars pour s'y rendre; les Officiers Généraux & autres se sont aussi rendus successivement à leurs postes, & il n'y a plus à la Cour ni dans les Provinces aucun Officier de ceux nommés pour servir en Allemagne. Ce fut le 25. que le Maréchal de Berwick, après une conférence qu'il avoit eüe avec les Ministres de S. M., prit la poste pour Strasbourg, avec ordre d'ouvrir sans délai la Campagne, & de profiter, s'il peut, du retard des Princes d'Allemagne à contribuer par leurs contingens à faire grossir l'Armée Impériale.

Quelle

Quelques jours avant son départ il s'étoit tenu à Versailles un Conseil de guerre pour examiner le projet sur l'expédition à faire sur la Moselle ; projet que le Comte de Belleisle avoit présenté à la Cour, & qui en a été approuvé. Ce dernier Général partit d'abord après pour Metz, afin de tout préparer pour son exécution ; & la grosse Artillerie a depuis été envoyée pour cet effet de Strasbourg sous l'escorte de 800. Chevaux. Le Marquis d'Asfeld qui est revenu d'Italie s'est aussi tenu sur le Rhin pour y servir sous le Marechal de Berwick. Comme la plus grande partie des Troupes de la Maison du Roi fait à present des préparatifs pour le service, on croit que ce Monarque pourroit bien aller faire un tour à son Armée du Rhin, d'autant plus que ses Equipages de campagne sont prêts.

III. On continue d'assurer que de la Flotte de 50. Vaisseaux de guerre qu'on acheve d'équiper dans les Ports de Brest, de Toulon, à Port-Louïis & Rochefort, on formera deux Escadres, dont l'une ira dans la mer Méditerranée, & l'autre dans la mer Baltique avec quelques mille hommes qu'on tâchera d'introduire dans Dantzich pour le service du Roi Stanislas ; & qu'il éclora dans peu quelque chose de si avantageux pour ce Prince, qu'il fera en état de se maintenir sur le Trône de Pologne malgré tous ses ennemis. A la bonne heure, que l'on s'en flatte ; mais à en juger par la situation où sont les affaires de ce Royaume-là, dans lequel les Moscovites & les Saxons dominent, & par l'état où se trouve actuellement Dantzich investie, sans beaucoup de communication, & sur le point d'essuyer un bombardement, on n'a guères sujet de se persuader que ce bruit, ou cette opinion puisse être bien fondé : Quoi qu'il en soit, la Cour informée de tout ce qui s'y passe, de la prise d'un  
petit

petit Fort devant cette Ville , & du Retranchement qui couvroit le Fauxbourg de Schottland , comme on le verra mieux ci-après , elle n'en paroît pas concevoir la moindre inquiétude. L'Escadre pour la mer Baltique , sous le Commandement de Mr. du Gué-Trouin , sera composée de 20. Vaisseaux dont voici la liste aussi-bien que des Officiers qui les commanderont :

Le Neptune de 74. pieces de Canon , commandé par Mr. du Gué - Trouin , Général en Chef de l'Escadre ; le St. Philippe & le Bourbon de 74. Canons chacun , commandez par Mrs. de St. Herminne & Rocquefeuille ; le Lis de 72. Canons , commandé par Mr. de Gabaret ; le Grafon de 66. Canons , commandé par Mr. Gencien ; l'Ardent , l'Achille , le Fleuron , l'Elizabeth & le Sr. Louis de 64. Canons chacun , commandez par Mrs. Barts , Baraille , Beaumont de Beaucharnois , l'Isle-Kerlau & de Gand ; le Mercure , le Triton , le Content & le Brillant de 60. Canons chacun , commandez par Mrs. de la Jaille , Radoué , l'Epinai & d'Estourmel ; le Griffon , l'Argonaute , la Parfaite & la Gloire de 50. Canons chacun , commandez par Mrs. de Monnipeau , d'Esno , d'Aveaugout & Desgouttes ; l'Astrée de 30. Canons , commandée par Mr. de Goganville , & la Venus de 26. Canons , commandé par Mr. Colombe.

IV. Il n'y a point eu jusqu'à present de promotion de Maréchaux de France , & , selon toute apparence , le Roi n'en fera qu'à la fin de la Campagne ; mais le 7. Mats S. M. en signa une nouvelle de 25. Lieutenans-Généraux , de 61. Maréchaux de Camp & de 83. Brigadiers ; & quelques jours après une autre de six Maréchaux de Camp & encore de quelques Brigadiers. Ces nouveaux

veaux Officiers Généraux , dont nous n'avons pas vu de liste fort exacte , ne toucheront leurs appointemens qu'autant qu'ils seront employés en Italie, sur le Rhin , ou ailleurs. Sa Majesté a déjà disposé de tous les Regimens vacans par ces promotions. Le 10. Elle fit aussi un remplacement d'Officiers de la Marine & nomma le Comte de Bethune de Selles Lieutenant-Général de les Armées navales; Mrs. de Ste. Hermine , de la Blandiniere , Descoyeux , le Marquis de Languetot , le Chevalier de Camilli , & Mr. de la Beauquaire Chefs d'Escadre ; Mr. de Radouïay Commissaire-Général d'Artillerie , Mrs. de St. Germain & de Fondelin Inspecteurs des Troupes de la Marine , & Mr. de Cheylus , Major à Toulon : Le Roi a fait de plus neuf Capitaines de Vaisseaux , 20. Lieutenans , 23. Enseignes & trois Aides d'Artillerie. Plusieurs Bénéfices étans venus à vaquer dans le Royaume , et Monarque y a pareillement pourvû ; en voici les principaux , & le nom de ceux qui ont été jugés dignes de les remplir. L'Abbaye de *Beaulieu* , Ordre de St. Benoît , Diocèse de Limoges , a été donnée à l'Abbé de Vayre ; celle de *St. André de Vienne* , même Ordre , à l'Abbé de Ribeyre , Grand-Vicaire de l'Evêque de Clermont ; celle de *Moreaux* , même Ordre , à l'Abbé de Maillé de Carman , Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Tours ; celle de *Valbone* , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Perpignan , à l'Abbé de Blanes ; & celle de *St. Laon de Thouars* , Ordre de St. Augustin , Diocèse de Poitiers , à l'Abbé Gould.

Mr. de Cadrieux , Lieutenant-Général des Armées du Roi , & ci-devant Gouverneur de Longwy , a été fait Grand Croix de l'Ordre de St. Louis , à la place de Mr. de Lee , mort depuis peu ; & Mr. de Liogegat aussi Lieutenant-Général , a été pourvû

pourvû du Gouvernement de Thionville.

V. Outre les Troupes qui sont sur pied, & en très-grand nombre par la quantité de recrûes que l'on a faites, on va lever encore quatre Regimens d'Infanterie & deux de Cavalerie, qui ne manqueront pas d'être bientôt complets, parce qu'on y employera les Volontaires des Milices qui s'offriront. De 84. mille où sont à present les Milices, elles doivent être aussi augmentées jusqu'à cent mille : Suivant un projet, l'on doit en poster un certain nombre le long du Rhin, pendant que les Troupes réglées seront employées à exécuter des desseins qu'on a formés : Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que l'on a envoyé ordre à Strasbourg de faire 6000. Tentes & autant de Matrites pour le service de cette Milice.

VI. Les Officiers Généraux qu'on attendoit d'Italie, sont revenus à la Cour ; & le Marquis de Villars qui y est retourné, a pris en passant à Aix possession du Gouvernement de Provence, dont le Maréchal de Villars son pere s'est démis depuis quelque tems en sa faveur avec l'agrément du Roi. La Province lui avoit fait present à cette occasion d'une Bourse de 20. mille livres, & la Ville de Marseille de plusieurs pieces d'étoffes d'or ; mais ce Seigneur, dont la pieté est connué de bien des gens, ordonna que cet argent & celui qui proviendrait des étoffes, fût distribué aux pauvres.

VII. La clôture de l'Assemblée générale extraordinaire du Clergé de France se fit le 19. Mars à Paris, & les Députés de cet illustre Corps s'étant rendus le même jour à Versailles, y eurent avec les cérémonies accoutumées leur Audience de congé de Leurs Majestés : L'Archevêque de Tours, l'un des Députés, fit au Roi à l'occasion de cette clôture la belle Harangue dont voici la teneur,

SIRE,

S I R E,

**L**E Clergé de France ne se croiroit pas digné d'être le premier Corps de vôtre Royaume, s'il ne s'efforçoit de le mériter par des témoignages continuels de son obéissance & de sa fidélité. Il est dans une constante possession de prouver qu'il n'est pas moins utile pour le Bien Temporel de vôtre Etat que nécessaire pour celui de la Religion. Et en effet, dans les necessités les plus pressantes nous ne nous sommes jamais bornés à des Vœux steriles ; nos Pains sacrés destinés à la subsistance des Ministres du Dieu vivant, ont été abondamment partagés avec les Soldats d'Israël. Le Corps le plus libre dans ses fonctions a été dans ces conjonctures le plus dépendant & le plus soumis. La Tribu de Levi, distinguée & séparée des autres, ne s'est prévaluë de ses prérogatives que pour se montrer plus liberale. Des dettes immenses contractées dans les dernieres guerres, bien loin de ralentir nôtre zèle, n'ont servi qu'à lui fournir de nouvelles occasions de se signaler. Comme nôtre attachement est sans bornes, nos efforts sont aussi sans mesure.

Mais quoique le Clergé de France comprenne parfaitement que ses revenus, qui sont le véritable patrimoine des pauvres, ne seront jamais détournés à des usages profanes, lorsqu'ils seront employés à soutenir une guerre qui intéresse la justice, dans la conservation du droit d'une Nation libre, & la Religion dans la personne d'un Prince si digne de ce même Trône, sur lequel nos vœux ne cessioient de le porter ; il ose cependant par ma bouche vous représenter ses peines & ses allarmes. S'il n'étoit question, S I R E, que des premiers Pasteurs, ils vous offriront leurs dons avec les sentimens d'une

joye

joye unanime. Comme nous vous devons nos rangs, nos dignités, nos honneurs & nos biens, nous nous empressons de vous reporter pour le service de l'Etat, ces mêmes biens que nous tenons de vôtre liberalité; tandis que nos freres ou nos proches, avec un courage si digne de la Nation, vous dévouënt jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pleins de ce même esprit, animés du même zèle, nous vous apportons l'hommage volontaire de ce que nous possédons. Ainsi, dans les mêmes familles nous partageons avec une noble émulation la même gloire de vous servir, les uns en exposant leur vie, les autres en épuisant leurs biens pour la prospérité de vos armes.

Franquilles sur ce qui nous regarde personnellement, nous ne sçaurions l'être également sur la plus nombreuse partie du Clergé de nos Diocèses; en effet, qu'apercevons-nous dans le cours de nos visites? Des Pasteurs inférieurs; nos freres & nos cooperateurs dans le Ministère, qui malgré nos attentions pour les soulager, se trouvant accablés des Impositions les plus ordinaires, traînent dans une pauvreté humiliante, une vie triste & languissante; des Vierges chrétiennes, qui après avoir tout sacrifié pour se mettre à la suite de l'Agneau sans tache, manquent de tout dans le même azile qu'elles se sont ménagées pour le lieu de leur éternel repos, & y vivent le plus fréquemment du pain de leurs larmes; des Temples délabrés, des Autels nus & dépoüillés; une diminution sensible de décence & de dignité dans le Service Divin, une disette affligeante d'ouvriers Evangeliques au milieu des moissons les plus abondantes qu'offrent de toutes parts ou l'ignorance, ou la corruption des peuples. Nous n'exposons qu'une foible partie de nos maux; vôtre bonté sçaura un jour les adoucir; dans l'attente de ce heureux événement nous confions sans scrupule nos  
biens

biens à vôtre piété ; & nous abandonnons nos propres intérêts à vôtre sagesse.

Nous sçavons, SIRE, tout ce qu'il vous en a coûté pour vous déterminer à une guerre que vous ne commencez que par nécessité, & que vous terminerez dès le premier moment que la même Puissance qui vous force de prendre les armes, en sçaura reconnoître & l'équité & la justice. Accoutumé à régler vos démarches, non sur les projets d'une aveugle ambition, mais sur les maximes de la Religion, sur les loix exactes d'une conscience pure, vous préférez le repos & la félicité de vos peuples au désir flatteur de vaincre & d'étendre vos frontières. Tandis que les différens Camps de vos Armées retentissent de toutes parts des cris de joye du Soldat victorieux, & nos Temples des Cantiques & d'Actions de Graces, pour rapporter au Dieu des Armées la gloire de vos Triomphes, malgré la rapidité & le nombre de vos Conquêtes ; vous conservez & le cœur & les sentimens de ces Rois pacifiques, de ces véritables Peres de la Patrie, dont la mémoire est en bénédiction dans l'Histoire des Nations. Comme nous ne devons pas mettre nôtre principale confiance dans l'habileté & l'expérience des plus grands Généraux, dans la valeur & le nombre des Troupes les plus aguerries, parce que les divines Ecritures nous défendent de nous appuyer sur un bras de chair ; nous ne cesserons de solliciter le Dieu de Jacob de vous envoyer du haut de la Montagne sainte ce secours auquel nulle sagesse, nulle force, nul conseil, nulle prévoyance ne peuvent résister.

Sera-t-il permis, SIRE, à un Evêque, qui a l'honneur de vous parler pour la seconde fois, de vous rappeler, au milieu des préparatifs immenses d'une Guerre si intéressante, les promesses solennelles

nelles que vous avez faites de ne jamais oublier cette Cité sainte qui nous a reçu dans son sein, & versé sur vous l'Onction sacrée. Eh ! sous quel Règne parlerons-nous en sa faveur avec plus de confiance que sous le vôtre, où nous voyons la sagesse & la piété présider à vos Conseils, & le véritable Onias de nôtre siècle, le digne Dépositaire de vôtre autorité.

Le Clergé de France, en se séparant, vous représente avec cette liberté décente & convenable, que Louis le Grand a toujours approuvée dans nos Peres, que le tems où vous êtes le plus intéressé à faire triompher le Règne de la Foi sur l'erreur & l'amour des nouveautés profanes, est celui où vous désirez triompher vous-même des envieux de vôtre gloire, & des ennemis de vôtre Empire : Reglez, SIRE, l'étendue de la protection dont vous êtes redevable aux premiers Pasteurs pour l'appui & la défense de la Religion, sur celle que vous attendez du Tout-Puissant, pour rendre vos Armes florissantes. A Dieu ne plaise, que nous doutions de la force & de la durée des liens qui unissent le Divin Sauveur à l'Eglise. Formée sur la Croix, elle sera jusqu'à la consommation des siècles l'objet de ses plus tendres sollicitudes. Celui qui a promis de veiller sur Sion, n'aura jamais les yeux fermés sur elle ; Supérieur aux efforts des hommes les plus vains & les plus présomptueux, il sçaura quand il voudra, & de la manière qu'il voudra, la mettre à couvert des opprobres & des insultes de l'incrédulité & de l'irréligion.

Mais telle est, SIRE, vôtre glorieuse destinée ; Dieu en vous associant à ses desseins de miséricorde sur elle, veut vous en confier l'exécution. Le souverain Arbitre du sort des Rois, celui par qui regnent les Dieux de la Terre, veut aujourd'hui re-

gner

gner par vous. L'Auteur de vos prosperités présentes qui étonnent l'Europe, affligent les Puissances ennemies, perpétuent la gloire de la Nation; veut bien vous devoir celle de son Eglise.

Nous retournons maintenant dans nos Diocèses pour affermir vos Peuples dans les sentimens de respect & de vénération dont nous sommes nous-mêmes pénétrés. Nous nous y appliquerons à leur faire comprendre le bonheur commun que nous goûtons d'être gouvernés par un Prince sage, éclairé, secret dans ses voyes, impénétrable dans ses desseins, équitable, sans passion, qui sçait faire trouver à tous les états & à toutes les conditions un parfait repos dans une parfaite obéissance.

Le Clergé payera en trois années les douze millions du don gratuit extraordinaire accordé au Roi, indépendamment du don gratuit ordinaire qu'il doit fournir l'année prochaine.

VIII. Par un Edit qui paroît, le Roi accepte une offre qui lui a été faite par l'Ordre du St. Esprit de lui donner un million pour l'aider dans les dépenses de la présente guerre, en suppliant S. M. de recevoir ledit million à titre de confirmation des Privileges de l'Ordre, & d'exemption ou achat de dixième &c. L'Ordre, pour cet effet, a donné 400. mille livres de son Trésor, & à la réquisition le Roi crée deux Officiers de Trésoriers-Généraux dont la finance servira à suppléer aux 600. mille livres restans.

Il paroît aussi un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 9. Mars, portant ordre qu'il sera incessamment expédié des commissions du grand sceau au nom de ceux dont S. M. aura fait choix pour remplir les fonctions des Officiers municipaux de toutes les Villes & Communautés du Royaume, auxquels

auxquels il n'a pas été pourvû : Et un autre du même Conseil qui supprime un Ecrit intitulé : *Mandement de l'Evêque d'Auxerre, à l'occasion d'un miracle opéré dans la Ville de Seignelay par l'intercession de Mr. Paris, dont voici la teneur :*

**L**E Roi ayant été informé que depuis quelques jours on répandoit dans le Public un Ouvrage, imprimé sans nom d'Imprimeur, sans Privilège ni Permission, qui a pour titre: "Mandement de Mr. l'Evêque d'Auxerre, à l'occasion du miracle opéré dans la Ville de Seignelay de ce Diocèse, le 6. Janvier 1733, jour de l'Epiphanie 1734.", Sa Majesté auroit reconnu par le compte qui lui en a été rendu, que l'Auteur de cet Ouvrage a voulu y établir des principes capables d'émouvoir les esprits, & de les révolter contre l'autorité d'une Constitution émanée du St. Siège, acceptée par le corps des Pasteurs, & reçüe solennellement dans le Royaume, avec le concours de la Puissance Royale, qui en a donné tant de fois l'exécution : Qu'on trouve d'ailleurs dans le même Mandement des applications odieuses de faits historiques, dont le principal objet est de faire entendre, que dans le tems présent la vérité souffre une espece de persécution, & qu'elle ne réside que dans l'esprit de ceux qui combattent une décision de l'Eglise. Et comme un pareil Ouvrage n'est propre qu'à favoriser une révolte si dangereuse, & à entretenir des troubles que le Roi a voulu faire cesser entièrement par son Arrêt du 5. Septembre 1731. Sa Majesté ne scauroit interposer trop promptement son autorité, pour en prévenir les mauvais effets, & pour affermir la soumission & la tranquillité, qui ont été l'objet de cet Arrêt : A quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que ledit Im-

primé ayant pour titre, " Mandement de Mr. l'Evêque d'Auxerre, à l'occasion du miracle opéré dans la Ville de Seignelay de ce Diocèse, le 6. Janvier 1733, jour de l'Épiphanie 1734. " sera & demeurera supprimé, comme contraire audit Arrêt du 5. Septembre 1731, & contenant des principes capables de révolter les esprits contre l'autorité légitime, & de troubler la tranquillité publique. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être supprimés: Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de quelque état, qualité & condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre & autrement distribuer; à peine de punition exemplaire; & sera le présent Arrêt lu, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 28. Mars 1734.

Signé, PHELYPEAUX.

XI. Nous aprenons d'Orleans qu'environ 1300 Criminels ont obtenu leur grace le jour de l'installation du nouvel Evêque qui s'est faite le 2. Mars avec beaucoup de solennité, tous les Criminels ayant assisté à la Procession. Quant à ceux dont les crimes n'étoient pas graciés, on leur a accordé des saufs-conduits de huit jours, pour qu'ils aient le tems de se retirer hors du Royaume.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **A**Près que les membres de l'Empire eurent pris la résolution de seconder les vûes équitables de l'Empereur, & de se joindre à lui dans la guerre presente, leurs Ministres à la Diette de Ratisbonne travaillerent à la répartition des Troupes que chaque Cercle auroit à fournir, & cette répartition s'est faite de la maniere suivante.

Le Cercle du Bas-Rhin doit donner pour sa cote-part 2946. hommes d'Infanterie & 491. de Cavalerie; celui de la Saxe supérieure 2566. d'Infanterie & 1293. de Cavalerie; celui d'Autriche & de Boheme 5332. d'Infanterie & 266. de Cavalerie; celui de Bourgogne, 2666. d'Infanterie & 1333. de Cavalerie; celui de Baviere 1713. d'Infanterie & 834. de Cavalerie; celui de Franconie, 2033. d'Infanterie & 1133. de Cavalerie; celui de Suabe 2666. d'Infanterie & 1333. de Cavalerie; celui du Haut-Rhin 2946. d'Infanterie & 491. de Cavalerie; celui de Westphalie 2506. d'Infanterie & 1233. de Cavalerie, & celui de la Basse-Saxe 2566. d'Infanterie & 1233. de Cavalerie; ensemble 28000. d'Infanterie & 12000. de Cavalerie, faisans 40000. hommes.

Ainsi l'Armée Impériale sur le Rhin ne manquera pas d'être très-nombreuse, puisque l'Empereur de son côté, avec les Troupes auxiliaires à sa solde, a plus de 62000. hommes dans l'Empire, comme on le voit par la teneur d'un nouveau Rescrit com-

muniqué depuis peu aux Ministres des Electeurs ; Princes & Etats, dans lequel S. M. I. après les avoir exhorté à concourir à tout ce qui peut contribuer au bien & au salut de l'Empire dans la conjuncture délicate des affaires presentes, Elle leur remontre, „ que rien n'a été négligé de son côté pour arriver „ au but salutaire qu'on se propose, que ses Trou- „ pes dans l'Empire y comprises les Troupes auxi- „ liaires qui sont à sa solde, montent à plus de „ 62000. hommes; que la Garnison & la Ville de „ Luxembourg sont abondamment pourvûes de tout „ le nécessaire; que son Armée en Italie est de „ 56000. hommes effectifs; que les dépenses de „ l'année courante montent à 30. millions; que les „ Troupes de Hannover joindront incessamment „ l'Armée; que celles de Prusse & de Dannemar- „ ne tarderont pas à les suivre; & qu'Elle se flatte „ aussi de recevoir des secours des Puissances ma- „ ritimes. „

Eu égard à ces représentations les Princes & Etats de l'Empire ont donné les ordres pour mettre sur pied leurs contingens de Troupes, qui sont actuellement en pleine marche vers le Rhin, afin de contribuer à former au plutôt l'Armée que le Prince Eugene, dont les équipages sont partis de Vienne, commandera en chef, & à commencer, immédiatement après l'arrivée de ce Prince, les opérations de la campagne. L'Armée doit s'assembler en Suabe, & elle a reçu déjà beaucoup d'Artillerie & de provisions, dont une partie lui a été envoyée de Vienne; d'où l'on a fait partir aussi pour Trieste quantité de bombes, carcasses, boulets, grenades, & autres munitions de guerre, afin de les transporter ensuite où on les jugera nécessaires.

II. Avec toutes les mesures qu'on a déjà prises, & d'autres que l'on concertte encore à Vienne dans des

des conférences qui se tiennent en présence de l'Empereur, on espere d'être en état d'agir incessamment avec vigueur tant dans l'Empire qu'en Italie, & de repousser par-tout la force par la force. Mais tandis qu'on fait sur le Rhin toutes les dispositions pour l'ouverture de la campagne, l'Armée de France aux environs de ce Fleuve fait un mouvement, arrive à Spire dont elle prend possession, établit dans cette Ville son quartier général, s'y loge en partie & dans les Villages voisins, & le reste qui est campé s'étend jusqu'à Heiligenstadt vis-à-vis de Philipsbourg, mettant tout ce Pays à contribution; la Ville de Worms, dans cette conjoncture, s'y est volontairement soumise, ayant envoyé des Députés à l'Armée Française pour en convenir, & demander des sauvegardes. On ignore encore le dessein des Français, mais il est à présumer de ce mouvement qu'ils pourront passer bientôt le Rhin, & peut-être assiéger Philipsbourg, quoique bien pourvû, & où il y a bonne Garnison; ils sont néanmoins observés de près par les Impériaux dont l'Armée grossit tous les jours. Le Duc de Beveren qui les commande, a pris au commencement d'Avril son logement à l'Hermitage du Cardinal de Schonboin; accompagné du jeune Prince de Savoye, du Prince Auguste de Bade & du Général Schmettau: Il avoit passé le Rhin le 19. Mars avec une escorte de six Compagnies de Dragons & de deux de Hussars: Il s'avança jusqu'à 2. lieues de Landau pour en reconnoître le terrain, & repassa le lendemain à Philipsbourg, après avoir donné ordre aux Hussars de faire des courses plus avant sur le territoire de France. Cependant tout est en alarme dans ces quartiers, & les Habitans du Plat-Pays sauvent à force leurs meilleurs effets.

*Les Français prennent possession de Spire.*

III. Une deuxième Armée Française, pendant les

mouvemens de celle dont nous venons de parler, se mit en marche vers l'Electorat de Treves sous les ordres du Comte de Belleisle avec de l'Artillerie & beaucoup de munitions de guerre qui ont été embarquées sur la Sarre, & la Moselle; une partie de cette Armée entra le 8. Avril dans Treves sur les 2. heures après-midi, après avoir campé quelques jours aux environs. Vers le soir un Détachement alla se presenter aussi devant Traerbach, & y entra de nuit. La Garnison peu nombreuse eut le tems néanmoins de se retirer dans le Château, qui est une bonne Forteresse & bien pourvûë de tout le necessaire pour une vigoureuse défense. Les François ont depuis occupé tout l'Electorat de Treves depuis la Ville de ce nom jusqu'au Rhin, & y exigent de grosses contributions sur-tout en foin & en avoines. Comme ils ont avec eux un train d'Artillerie considerable, & que leur Armée déjà forte de 20000. hommes doit être encore de beaucoup renforcée; ils font état, dit-on, d'assiéger le Château de Traerbach, d'entreprendre ensuite les Siéges de Coblenz, d'Éhrenbreistein, ou de Rheinfeltz, & se flattent même d'emporter ces Places avant que l'Armée Impériale ne soit entièrement formée. 500. hommes du Cercle ont eu ordre, sur ces apparences, de se jeter dans Coblenz, & 3600. Hessois que l'Empereur a pris à sa solde marchent vers Rheinfeltz avec de l'Artillerie, des vivres & des munitions de guerre. Voilà les principaux mouvemens qui se soient faits depuis un mois sur le Rhin & la Moselle, & ce que l'Allemagne nous presente de plus singulier; en voici cependant encore quelques particularités.

IV. La Cour Impériale informée de la marche des Espagnols vers le Royaume de Naples, ne compte pas

pas cependant qu'ils réussissent dans leurs entreprises, quoique les Troupes Allemandes dans ce Royaume-là ne soient pas fort nombreuses, dans l'esperance où elle est que plusieurs Régimens qui ont eu ordre depuis quelque-tems d'être transportés à Manfredonia des Ports de Fiume & d'Istrie, y seront arrivés assez à tems pour défendre aux ennemis l'entrée du Royaume. Mais ce qui est véritablement à craindre dans cette conjoncture, sur-tout après les promesses ébloüissantes de l'Infant Don Carlos que nous avons vûes plus haut, par lesquelles ce Prince offre de décharger les Habitans du Royaume de Naples de toutes les Taxes qu'on leur a imposé depuis que l'Empereur est leur Souverain; ce qui est, dis-je, à craindre dans un cas pareil, & en vûe du grand nombre d'Espagnols prêts à pénétrer dans le Royaume, c'est que ses Habitans ne viennent à se déclarer en leur faveur, ce que le tems nous apprendra.

V. Il n'y a encore rien de déterminé sur le parti que prendront dans la presente guerre les Electeurs de la maison de Baviere; mais on ne doit pas douter, après la résolution prise à la Diette de Ratisbonne, de ne souffrir dans l'Empire aucune neutralité, qu'ils ne se joindront au corps des autres Electeurs & Princes, en épousant les interêts de l'Empereur. Le Comte de Kœnigsbeck qui avoit été envoyé à Munich, en est de retour à Vienne fort satisfait du bon accueil que lui ont fait L. A. E. de Baviere, dont il a reçu plusieurs presens, ainsi que la Comtesse son Epouse; mais on ignore le succès de ses négociations; ce qu'on en débite, c'est que l'Electeur doit l'avoir assuré, qu'il fournira exactement son contingent.

VI. Le Comte de Leuwolde, Grand Ecuier & Ministre Plénipotentiaire de Russie en Pologne, est venu de Cracovie à Vienne pour y concerter avec  
les

les Ministres de l'Empereur les mesures à prendre, au cas que les Turcs, qui, à ce qu'on assure, ont fait la paix avec la Perse, viussent à se mêler des affaires Pologne. Le Comte Ledenski, Sous-Ecuyer de Lithuanie, y est venu aussi de la part du Roi Auguste III. Electeur de Saxe, notifier à Leurs Majestés Impériales le Couronnement de ce Prince, & celui de la Reine son Epouse; & ce Seigneur est déjà retourné à Dresde après avoir eu son Audience de congé de l'Empereur & de l'Imperatrice.

VII. *Saxe.* Le 7. Mars la Reine de Pologne revint de Cracovie à Dresde accompagnée du Prince Electoral, du Prince Xavier & de la Princesse Marie, qui étoient allés au devant d'elle à quelque distance de la Ville; elle reçut le lendemain les complimens sur son heureux retour de tous les Seigneurs & Dames qui étoient en Ville, & le 15. on chanta à l'occasion de son heureux retour le *Te Deum* dans toutes les Eglises. Le 17. au matin, dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, le Roi Auguste revint aussi à Dresde, ayant fait une grande diligence, puisqu'on compte qu'il y a eu cent chevaux de Poste à chaque relais sur la route qu'il a prise. Sa Maj. en prenant la résolution de revenir dans son Electorat, étoit en marche vers Dantzich avec un corps de six mille Saxons, comme nous le verrons plus bas. On a d'abord été surpris du retour inopiné du Roi, mais on a depuis été informé des raisons qui l'ont occasionné, & qui sont, que l'Armée Saxonne en Pologne se voyant obligée, à cause des mauvais chemins, de marcher à petites journées vers Dantzich, le Roi a voulu en profiter pour venir faire un tour dans la Capitale de ses Etats héréditaires, afin de regler les affaires qui doivent être mises sur le tapis à la prochaine Diète des Etats de cet Electorat: Que Sa. Maj. a voulu

voulu aussi donner les ordres en personne pour augmenter ses Troupes, & regler le Corps de milice destiné à la défense de son Electorat.

On débite entre-tems qu'après que le Roi aura pris là-dessus les mesures convenables, il repartira pour la Pologne, afin de se rendre encore devant Dantzich avant l'arrivée du corps de 6000. hommes sous les ordres du Général Bauditz, qui marche vers cette Ville ; que le reste des Troupes Saxonnes qui sont dans la Grande Pologne resteront dans cette Partie du Royaume, pour être à portée d'accourir à la défense de la Saxe en cas de besoin ; que divers petits corps vont se former pour donner la chasse aux parris du Palatin de Kiovie, qui sont des courtes jusques sur le territoire de l'Empereur, où ils ont enlevé le Comte Branitzki ; que plusieurs Chasseurs se sont déjà offerts ; & que cent hommes choisis de la Venerie, & la Compagnie franche ont ordre actuellement de se rendre en Pologne. Voilà ce qui doit déjà avoir été résolu depuis le retour d'Auguste. Les Seigneurs Polonois qui l'ont accompagné à Dresde sont entr'autres l'Evêque de Cracovie auquel il a fait present d'un fort beau Carosse attelé de six chevaux, le Comte de Cetner Grand Maître de Cuisine, Mr. Dembowski Référendaire de la Couronne &c.

VIII. *Prusse.* Le Roi est fortement sollicité depuis plus d'un mois par une personne que le Comte de Munnich Général Moscovite a envoyée à Berlin, d'accorder par ses Etats le passage à la grosse Artillerie Ruffienne qui est arrivée près de Memel sur les frontieres de Prusse, & qui va au Camp des Troupes de la Czarine devant Dantzich ; mais on n'apprend pas que S. M. l'ait encore accordé. Le Marquis de la Chetardie, Ministre de France, fait d'un

d'un autre côté de grandes instances à la Cour, afin que ce passage ne soit pas permis.

Les dix mille Prussiens que le Roi fournit à l'Empereur, n'ont dû se mettre en marche vers le Rhin que le 20. Avril. Les Regimens qui forment ce Corps, sont ceux de Jetz, Grenadiers, de Rœder, Goltz, Finckenstein & Glaubits, tous Infanterie & de deux Bataillons chacun ; & ceux de Sonsfeld, Cosel, & Prince Eugene d'Anhalt, Dragons, de cinq Escadrons chacun. C'est le Général de Rœder qui les commande avec les Majors-Généraux de Sonsfeld, Cosel, Flantz, & le Prince Leopold d'Anhalt. Ces Troupes sont en très-bon état, & ont passé en revûë devant le Roi, qui en a paru fort content. Toutes les autres que S. M. a sur pied, ne cedent non plus en rien aux mieux disciplinées qu'il y ait en Europe ; elles sont toutes d'une grande propreté, défilent de tems en tems par Regimens des diverses Provinces du Royaume vers Berlin pour être vûës du Roi, qui ne peut assez en témoigner sa satisfaction aux Chefs de ces Corps, chacun de ces Regimens ayant 100. hommes & plus au-delà du nombre ordinaire, lesquels sont payés extraordinairement.

Il y a encore un mariage conclu en cette Cour ; c'est celui de la quatrième fille du Roi qui est promise au Margrave de Schwed. La cérémonie de leurs fiançailles a dû se faire le 9. Avril à Postdam en presence de toute la Cour & du Prince d'Anhalt, oncle du Prince de Schwed, qui y est depuis quelque tems ; mais ce mariage ne se consommera, dit-on, qu'au moins de Novembre prochain.

IX. *Hannover*. On attendoit vers la mi-Avril dans cette Ville des Commissaires que l'Empereur devoit y envoyer pour recevoir un Corps de six mille  
hom-

hommes de l'Electorat, que le Roi d'Angleterre fournit à S. M. I. en vertu d'un Traité particulier, & regler avec le Gouvernement tout ce qui est necessaire pour leur subsistance pendant cette campagne qu'ils feront sur le Rhin. Ce Corps est prêt à se mettre en marche ; il est formé de 9. Regimens, sçavoir, de Wurmb, Behr, Rheeder, Klinkenstrohm, Finchen, Soubiron, Cavalerie ; & de Pont-Pietin, Rathmann, & Wettich, Cavalerie, tous en bon ordre. Ces Troupes seront commandées par le Général Pont-Pietin, & il aura sous lui Mr. Wurmb, créé depuis peu Major-Général. Outre ce Corps on va faire marcher le contingent que cet Electorat doit fournir à l'Empereur dans la presente guerre.

On a acheté dans le Pays d'Hannover mille chevaux pour monter un nouveau Regiment que le Duc de Saxe-Gotha fournit à l'Empereur, on y a acheté aussi depuis quelques mois beaucoup de chevaux pour les Troupes de Hesse-Cassel.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & autres Pays du NORD depuis le mois dernier.*

I. **L**E Roi Auguste jugeant sa presence plus necessaire dans la Prusse Polonoise que dans la Grande-Pologne, partit le 3. Mars au matin de Cracovie pour s'y rendre avec toute sa Cour, n'ayant laissé dans cette Ville qu'environ 2000. Saxons sous le Commandement du Major-Général Lowendal. Le Prince Jean-Adolphe de Saxe-Weissenfeltz s'étoit mis en marche deux jours avant S. M. prenant une autre route avec le corps de Troupes qu'il commande ;  
l'Evêque

l'Évêque de Cracovie, le Palatin de Sandomir, Mr. Iloszcinski Tresorier de la Couronne, le Prince Lubomirski Porte-Glaive de la Couronne, Mr. Dembowski, Référéndaire de la Couronne, le Comte de Cerner Maître de Cuisine de la Couronne, accompagnèrent S. M. dans son voyage. Les autres Seigneurs & Gentilshommes confédérés, dont une partie est allé à Varsovie & l'autre dans la Prusse-Polonoise, furent escortés par le Lieutenant-Général Diemar qui marchoit sur une autre route à côté de la Couronne du Roi, qui alla coucher le même soir au Château de Gorskiew, appartenant au Palatin de Braclaw. Ayant continué le lendemain sa route jusqu'au 18. vers Dantzich, avec un Corps de 6000. hommes des Troupes de son Electorat commandées par Mr. de Bauditz, S. M. prit tout-à-coup la route de Dresde en poste & y arriva le 27. comme nous l'avons remarqué plus haut. Ce retour précipité d'Auguste a jetté l'étonnement dans tout le Royaume, & beaucoup relevé les esperances des Partisans du Prince son concurrent; mais nous avons déjà dit ce qui a donné lieu à ce retour pour n'en plus parler: Entre-tems les Saxons continuent leur marche pour joindre les Moscovites devant Dantzich, mais à petites journées, à cause des chemins qui sont presque impraticables. En attendant qu'ils arrivent au lieu qui leur est désigné, & que le Roi soit venu les rejoindre, voyons ce que les Russiens ont déjà exécuté aux environs de cette dernière Ville.

H. Leur quartier Général est à Prust où Mr. Lascki arriva le 13. Fevrier dernier, Mr. de Biron, Major-Général a le sien à St. Albert à la droite de Prust. Les Moscovites dont le nombre n'est pas si considérable que nous le dîmes le mois passé, s'étendent dans les Villages vers Langfuhr du côté de la mer,  
où

où est l'aîle gauche de leur Armée. Les Généraux Sagreski, Wolenski & Baratinski y ont leurs quartiers. On a construit une Redoute à la tête du Village de St. Albert, & on y a mis huit pièces de campagne. A quelque distance de-là il y a un endroit nommé Ohre, où les Polonois du parti du Roi Stanislas ont fait un Retranchement pour couvrir le Fauxbourg de Schottland; ils y ont aussi construit une Redoute, & élevé une Batterie qui n'a pas laissé que d'incommoder pendant un tems les Postes avancés des Moscovites. Ce Retranchement étoit gardé par 500. hommes lorsque les Russiens l'attaquerent tout-à-coup le 22. de Mars & l'emporterent après avoir pris le Fort qui le couvroit. Les Troupes Polonoises qui y étoient au nombre de 400. se sont défendus vaillamment, & ont tué beaucoup de monde sur-tout avec leur Batterie, mais les Russiens ayant pénétré par le Couvent des Jesuites & pris les Polonois par derrière, ceux-ci ont été obligés de se retirer avec perte de 70. hommes; celle des Moscovites monte à 4. ou 500. hommes.

III. Pendant que ces derniers prenoient poste dans le Fort qu'ils venoient de réduire, Mr. Laszi détacha 1200. Dragons, Kalmouchs & Cosaques pour aller donner la chasse à plusieurs Compagnies Polonoises qui commettoient de grands desordres aux environs de Behrentz & de Stargard: Ces Troupes se retirèrent d'abord avec quelque confusion à l'approche des Russiens; mais elles se sont rassemblées depuis du côté de Graudentz & Schwerts, dans le Palatinat de Culm, sous les ordres du Castellan de Czetski & des Généraux Fronese, Schlieben & Barkowski qui y ont amené quelques Troupes réglées, & leur dessein paroissoit être alors d'y former un Corps d'Armée.

IV. Depuis la prise du Fort & du Retranchement  
qui

qui étoit devant le Fauxbourg de Schottland, les Moscovites ont poussé avec vigueur les ouvrages contre Dantzich, & commencé à jeter d'une Batterie qu'ils ont dressée dans ce Fort, des grenades & des petites bombes, qui n'ont fait néanmoins aucun effet, à cause de leur trop grande distance.

*Prises diverses faites par les Moscovites dans le voisinage de Dantzich.*

Ils se sont aussi rendus maîtres d'une hauteur vis-à-vis du Fauxbourg de Schottland d'où l'on découvre à plein la Ville de Dantzich, & d'où on peut y jeter de grosses bombes; ils ont pris possession du Haffr, que les Dantzikois ont abandonné à leur approche, fait passer la Vistule à un de leurs Détachemens qui a pris poste dans le Nehrung, langue de terre située à l'Est de Dantzich entre la Mer & la Vistule. Le même détachement ayant marché ensuite vers un Fort qu'on nomme la Tête de Dantzich situé à l'endroit où la Vistule se sépare en deux branches, dont l'une passe devant Dantzich, & l'autre coule vers l'Est, & la Garnison de ce Fort composée de 200. Polonois n'ayant fait qu'une médiocre résistance, les Russiens s'en rendirent maîtres avec perte de 80. hommes. Tout cela fut réduit le 23. Ils s'emparèrent encore le même jour de deux Redoutes sur la hauteur de Stolzberg, & en chassèrent les Garnisons qui étoient de 120. hommes. Il ne s'est passé rien de fort considérable dans leur Armée jusqu'au 29. de grand matin qu'ils détachèrent 2000. hommes pour aller attaquer une petite Isle qu'on nomme le Holm, située sous le Canon de Dantzich entre la Vistule & le Canal qui va de la Ville au Fort de Wechselmunde: L'attaque se fit avec beaucoup de vigueur, & les Moscovites s'emparèrent d'abord des Redoutes qui gardoient les avenues de l'Isle; mais la Garnison ayant été renforcée par 600. hommes qu'on y avoit envoyé de Dantzich, ils furent obligés de se retirer avec quelque

que perre. Le 30. on recommença l'attaque avec tant de chaleur qu'après quelque résistance, l'Isle se rendit aux Russiens; elle leur importe d'autant plus, qu'elle coupe en quelque maniere la communication de Dantzich avec la mer; mais elle reste encore ouverte du côté de Bischofberg, où il y a un bon retranchement dans lequel commande le Prince Czartorinski, & il est nécessaire aux Moscovites d'emporter encore ce retranchement, s'ils veulent couper le Fort de Wechsekmunde, & ôter entièrement la communication de la mer aux Dantzikois.

Ces prises se sont faites par ordre du Général de Munnich, venu de Petersbourg à l'Armée, ensuite d'un commandement qu'il avoit reçu de la Czarine, avec plein pouvoir de traiter avec la Ville de Dantzich, ou de l'attaquer sans délai, au cas qu'elle persistât dans son premier dessein de ne point faire sortir le Roi Stanislas, & les principaux Seigneurs Polonois qui l'y accompagnent, de son enceinte; ce qui jusqu'alors avoit été inutilement proposé par le Général Laszi, qu'on a appris n'avoir point eu d'ordre de l'attaquer, ni de commettre aucune hostilité contr'elle, mais seulement de tâcher d'engager le Magistrat par des voyes amiables à faire sortir ce Prince & ses adhérens.

V. Le Général Munnich ne fit commencer les hostilités aux environs de Dantzich qu'après avoir communiqué au Magistrat de cette Ville les ordres dont il étoit chargé de la part de sa Souveraine; & qui furent " que ledit Magistrat eût à lui remettre dans 24. heures une des Portes de Dantzich; qu'après ce tems expiré on ne lui accorderoit plus de Capitulation; & que la Ville seroit " attaquée selon l'usage de la guerre, & ses Habitans traités comme ennemis de l'Imperatrice de " „ Russie

„ Ruffie & de la Republique de Pologne. „ Ces ordres furent publiés en forme de Manifeste, par lequel les Gardes de la Couronne & les autres Troupes réglées ont été exhortées de reconnoître & de se soumettre au Roi Auguste III. sous peine d'être traités comme des rebelles. Mr. de Munnich, y menaça enfin de faire pendre les Fuseliers volontaires, & de raser les maisons où ils demeurent, si immédiatement après la publication de ce Manifeste ils ne mettoient les armes bas.

VI. Quoi qu'on ne puisse douter de l'exécution des menaces de Mr. de Munnich, d'abord après l'arrivée à son Camp d'un train considérable de grosse Artillerie, qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, se tient à Memel, attendant la permission du Roi de Prusse de passer par ses Etats; cependant les Dantzikois n'en paroissent, dit-on, aucunement alarmés, toujours dans l'espoir où ils sont de recevoir bien-tôt un puissant secours; & il semble même que ces menaces ne servent qu'à leur faire témoigner au Roi Stanislas plus d'attachement & d'affection; ainsi prêts à sacrifier leurs biens & à répandre leur sang pour le service de ce Prince, ils n'ont fait jusqu'ici qu'é luder les propositions des Généraux Moscovites, & leur répondre avec une hauteur égale à celle qui accompagnoit les insinuations qu'on leur a faites jusqu'ici. Lorsque Mr. Lasçi, immédiatement avant l'arrivée de Mr. Munnich, intima à ceux de Dantzich la volonté de sa Souveraine, en se plaignant de ce qu'ils avoient fait attaquer ses Troupes par leurs Fuseliers, ils se sont contentés de lui répondre

“ qu'il n'avoit qu'à se retirer incontinent du Ter-  
 „ ritoire de leur Ville, rétablir la communication  
 „ avec la Riviere Redaune qu'il a coupée, s'ab-  
 „ stenir d'exiger des contributions, & ne plus em-  
 „ pêcher l'entrée des vivres, sans quoi la Ville

continueroit d'agir de la même maniere que les Russiens agiroient contr'Elle.

VII. On ne peut montrer plus de fermeté dans un accablement qu'en font paroître les Danzikois, resserrés comme ils le sont à present, & ayant encore davantage à craindre lorsque les Russiens seront renforcés par les Saxons qui vont s'y rendre, & que la grosse Artillerie attenduë de jour à autre, sera arrivée à leur camp. Ils sont préparés à une vigoureuse défense, le nombre des Troupes qui sont dans leur Ville est considérable, & suffisant à faire des sorties de tous côtés outre celui destiné à la défense; le Roi Stanislas dont la santé est parfaite, & l'humeur aussi gaye que s'il jouilloit tranquillement de la Couronne qui lui est si fortement disputée, visite très souvent les Forts & autres ouvrages de la Ville; & l'on se flatte que la Noblesse de Pologne dont la plupart lui est dévouée, sera bientôt en état de monter à cheval, & qu'alors S. M. sortira de Dantzich pour se mettre à la tête de cette Noblesse, & se joindre aux Troupes de la Couronne, afin de former une Armée assez considérable pour faire tête à celle des Moscovites & Saxons.

VIII. Avant de quitter Dantzich & les environs, il est à propos de dire quelque chose des Cosaques, peuples voisins de la Pologne, ainsi nommés à cause de leur agilité (car *Cosa* ou *Kosa* veut dire une chèvre en Polonois) parce qu'ils font, avec les Kalmouchs soumis à la Russie, des courses jusques sur les frontieres de la Prusse Polonoise, pour obliger les Habitans des Villages circonvoisins à porter des vivres & des fourages à l'Armée Russienne, qui commence à en manquer; ces Troupes ont de petits chevaux très-vifs, mais si fort harassés par les courses continuelles qui durent depuis le commencement des troubles de Pologne, qu'ils ne sont presque plus

en état de servir. C'est des Cosaques du Don ou Tanais dont je veux ici parler, comme sujets à la Czarine; & qui sont aussi les plus estimés; car les autres dont il y a encore de deux sortes sans ceux-ci, ne sont parler aucunement d'eux. Voilà ce à quoi est exposée cette partie du Royaume de Pologne où les Moscovites sont assemblés; & ce que l'on a pu apprendre jusqu'ici de Dantzich dont les postes sont à present tout à fait interrompûs. Nous donnerons le mois prochain un détail plus circonstancié des prises ci-dessus mentionnées & de toute la manœuvre des Russiens, qui tiennent à present la Ville de Dantzich investie de tous côtés.

IX. Dans l'intérieur de la Pologne on n'y voit toujours que désordre & confusion causés par le double parti qui s'y rencontre. Les Troupes du Palatin de Kiovie dont l'Armée se renforce tous les jours dans le Palatinat de Cracovie depuis que les Saxones en sont partis pour marcher vers la Prusse Polonoise, continuent d'harceler beaucoup les Troupes Saxones & les Polonois qui sont dans les intérêts du Roi Auguste, tandis que le Comte Pociy en fait autant avec les siennes dans la Lithuanie; ce dernier avoit assemblé sur la fin de Mars un gros Corps qui a obligé un Général Rusien nommé Ismaïloff à se retirer de Wilna où il étoit avec du monde, vers la Livonie, & plusieurs Seigneurs Lithuaniens du parti Saxon, vers la Courlande. D'un autre côté le Comte de Tarlo, grand partisan du Roi Stanislas, commande un corps de 4. à 5000. hommes aussi dans le Palatinat de Cracovie, mais séparément, de celui du Palatinat de Kiovie, & s'y fait respecter en bien des endroits; il a fait prisonnier dans le courant du mois de Mars le Comte Branitski, Enseigne de la Couronne, après avoir battu une escorte qu'il avoit consistant en 150.

Cavaliers la plupart Saxons; il a battu aussi un Détachement de 150. Fantassins qui escorteit la Comtesse Branitski: Cette Dame suivoit son Epoux qui alloit en Silesie; mais le Comte de Tarlo l'a renvoyée avec quelques Domestiques après lui avoir permis de voir le Comte son Epoux avant que de partir. Le butin que les Polonois ont fait en pillant les Equipages du Comte Branitski, & ceux du Comte de Cetner, Grand Maître de la Cuisine de la Couronne, qu'ils ont pareillement enlevés, est fort considérable: On le fait monter à plus de cent mille écus. Comme les forces du Palatin de Kiovie augmentent, ainsi que nous venons de le dire, il y a beaucoup d'apparence qu'il profitera de l'éloignement de l'Armée Saxonne pour aller attaquer Cracovie, où il n'y a que quatre Baraillons Saxons en Garnison: Depuis les courtes les postes sont de nouveau interrompues entre cette Ville & celle de Varsovie.

X. On assure par des avis réitérés venus de Pologne que le Palatinat de Cracovie est encore une fois en balance sur le parti qu'il prendra dans la reconnoissance de l'un ou de l'autre des Rois élus, quoique l'on sçache qu'il se soit confédéré d'abord en faveur de Stanislas, & reconfédéré ensuite pour Auguste. Le bruit court également que les Seigneurs Polonois qui ont assisté au Couronnement du dernier de ces Princes se sont retirés sur leurs Terres; que les deux Princes Lubomirski se sont pareillement retirés, l'un en Hongrie & l'autre en Silesie, & que le Maréchal de la Couronne qui a paru jusqu'ici affectionné au Roi Auguste a refusé un présent que S. M. lui avoit envoyé. Voilà, si cela se confirme, le peu de fonds que les Princes élevés au Trône des Polonois peuvent faire sur ceux dont les suffrages ont concouru à leur élévation: Le

moindre changement dans les affaires, ou l'éloignement d'un Roi élu les portent souvent au changement. L'Histoire de Pologne est pleine de ces sortes d'évenemens, mais en attendant quels seront ceux qui suivront encore la double Election, pour laquelle une grande partie de l'Europe est actuellement en combustion, passons au reste de ce que nous avons encore à exposer du Nord.

XI. *Russie.* D'abord après le départ du Comte de Munnich pour le camp des Moscovites devant Dantzich, où la Czarine lui a ordonné de se rendre afin de mettre ses desseins à exécution contre cette Ville, on expédia des ordres à toutes les Troupes reparties dans les vastes Etats de cette Souveraine de se tenir prêtes à s'assembler au premier commandement. Une partie, comme on le prétend, entrera encore en Pologne afin de faciliter l'entreprise sur Dantzich qu'on veut pousser à bout à quelque prix que ce soit, la Cour paroissant plus irritée que jamais contre cette Ville. Une Escadre qu'on équipe à Cronstot sera composée de 13. Vaisseaux de ligne, 19. Fregates, 2. Galiorres à bombes & 2. Prames: On y travailloit jour & nuit dans le mois de Mars afin qu'elle fût en état de faire voile le mois suivant pour aller croiser devant Dantzich, & empêcher le secours qui pourroit y être introduit par mer.

On a retiré de Finlande divers Régimens pour les employer ailleurs, ce qui fait voir que la Cour est assurée qu'elle n'a rien à craindre de ce côté là; mais elle est plus intriguée de quelques mouvemens que les Turcs, que l'on dit avoir conclu la Paix avec les Persans, paroissent vouloir faire pour rentrer une irruption dans les Etats de la Czarine. Ceux qui se reposent sur les forces de cette Princesse paroissent ne rien craindre de ces mouvemens; ils publient au contraire qu'aussitôt que les affaires de

de Pologne seront terminées, on ira attaquer les Turcs avec deux Armées, dont l'une fera le Siège d'Asoph, pendant que l'autre marchera vers le Dnieper; mais quand seront-elles finies ces affaires de Pologne; & ne sera-ce pas pendant l'agitation où se trouve ce Royaume que la Porte tentera quelque entreprise, si en effet elle en médite contre la Russie.

XII. *Suede.* La conjoncture des affaires presentes de l'Europe, mais sur-tout du Nord, ont déterminé le Roi à convoquer les Etats du Royaume, & à finir l'ouverture de leur Assemblée au 25. Mai: S. M. leur a expédié pour cet effet des Lettres qui portent en substance " que quoique dans l'Assemblée " générale des Etats tenuë en 1731. on y eut réglé " ce qui avoit été jugé nécessaire pour la conserva- " tion du repos & de la prospérité du Royaume, il " étoit néanmoins survenu des affaires qui deman- " dent le conseil & toute l'attention des Etats: Que " pour cet effet, & à cause que dans cette circon- " stance délicate plusieurs autres Puissances qui ne " sont pas plus intéressées que S. M. dans la guerre " survenuë contre toute attente en Europe, prennent " les mesures nécessaires pour leur sûreté, S. M. a " jugé à propos dans une conjoncture si critique, afin " de pourvoir efficacement à la sûreté & au repos " du Royaume, d'avancer le terme limité pour la " tenuë des Etats, & de les convoquer avec l'ap- " probation du Sénat, & en vertu des presentes Let- " tres patentes. „ Il est à croire qu'entre les affaires importantes qui seront mises sur le tapis à la prochaine Assemblée des Etats de Suede, on y délibérera si dans la conjoncture presente il convient au Royaume de se mêler des affaires de Pologne, & de soutenir l'élection faite en faveur du Roi Stanislas; & s'il ne seroit pas nécessaire de régler la succession future à la Couronne de Suede, afin de

prévenir les troubles qui pourroient arriver au cas que S. M. Suedoise vint à mourir. On pense d'autant plus que ces points seront agités, que tous les avis qu'on reçoit en font mention, & que le Ministre du Duc d'Holstein-Gottorp à Stockholm se donne déjà de grands mouvemens pour tâcher de gagner des suffrages en faveur du Duc son Maître, & que ceux de France & d'Angleterre ne font pas de moindres mouvemens afin d'engager les Etats du Royaume dans les vûes de leurs Cours par rapport à l'affaire de Pologne.

On s'entretient déjà dans le Royaume du choix d'un Maréchal de la Diette future, qui pourroit bien tomber sur le Comte de Horn, Sénateur du Royaume, & Président de la Chancellerie; car la Noblesse a eu jusqu'ici tant de confiance dans ce Seigneur, qu'elle l'a déjà élu cinq fois pour son Maréchal.

A tout événement, on presse beaucoup l'équipement d'une Flotte nombreuse en quelques Ports du Royaume; & l'on a envoyé ordre à 20000. hommes de se tenir prêts à passer en revûe, afin de pouvoir marcher au premier commandement.

XIII. *Dannemarck.* Tout continuë d'être tranquille dans cette partie du Nord, où les affaires de Pologne sont regardées d'un œil fort indifférent, le Roi ne s'occupant que de ce qui concerne l'intérieur de ses Etats. Les six mille hommes de Troupes Auxiliaires que Sa Maj. fournit à l'Empereur, s'embarquoient au commencement d'Avril à Copenhague, afin de marcher ensuite vers le Rhin.

ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, HOLLANDE, & PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

**L**E Parlement d'Angleterre toujours assemblé est prêt à mettre fin à ses séances. On ne voit jusqu'ici d'affaires d'importance qui lui ayent été présentées, que celles qu'on y traite de coutume, & qui concernent le bien de la Nation sans intéresser aucune Puissance Etrangere. On peut mettre dans ce rang un message du Roi porté au commencement d'Avril dans les deux Chambres, dont voici la teneur.

**S**A Majesté reconnoit avec gratitude le zèle & l'affection que cette Chambre a fait paroître dans la prompte expédition déjà faite des affaires concernant les Subsidés nécessaires pour le service public, que S. M. recommanda à ses soins à l'ouverture de cette Session.

Mais la guerre allumée en Europe continuant malheureusement encore, S. M. n'a rien plus à cœur que de voir cette flamme éteinte, & d'éviter, s'il est possible, d'engager ses Sujets dans le hazard & la dépense d'une Guerre, desirant en même temps de ne donner aucune juste allarme aux autres Nations, ni de s'exposer à des insultes sans aucune provocation de sa part.

C'est dans cette vûë, & afin que les efforts que S. M. fera, conjointement avec ses Alliés, pour procurer

procurer un accommodement puissent avoir à tems l'effet désiré ; que d'ailleurs S. M. puisse être en état de faire bons tels engagements que l'honneur , la justice & la prudence exigeront qu'Elle remplisse son contracte , & afin que ses Royaumes ne restent point exposés à aucuns attentats désespérés , dans un tems qu'il pourroit être impossible à S. M. de demander & recevoir l'avis immédiat & l'assistance de son grand Conseil , sur quelque occurrence , qui , provenant de la situation présente des affaires , pourroit regarder de près l'intérêt & la sûreté de ces Royaumes ; que S. M. espère qu'Elle sera soutenüe par son Parlement , en faisant une telle plus grande augmentation de ses forces par mer ou par terre , absolument nécessaire pour l'honneur & la défense de ce Royaume , & en concertant de telles mesures que l'exigence des affaires pourra le requérir : La dépense qui sera occasionnée par là , quelle qu'elle puisse être , sera faite de la maniere la plus frugale qu'il sera possible ; & l'on en remettra un compte devant le prochain Parlement.

Les deux Chambres qui ont pris ce message en considération , y ont répondu , excepté quelques Membres , par des Adresses où elles témoignent au Roi “ combien elles sont “ sensibles à ses soins pour conserver l'honneur & “ la sûreté de ces Royaumes ; & afin que ses efforts “ pour un accommodement puissent être efficaces , “ & que les Etats ne soient pas exposés à aucun “ attentat désespéré , elles l'assurent de le soutenir “ soit par rapport à une augmentation de ses forces “ par mer & par terre , soit à l'égard des mesures “ que S. M. jugera à propos de concerter selon “ l'exigence des affaires. La Réponse du Roi à l'une “ & l'autre de ces Adresses est conçüe en ces termes. „

**J**E reçois cette Adresse comme une très-grande marque de vôtre zèle & affection pour ma Personne & mon Gouvernement. Je vous remercie de la confiance que vous mettez en moi, & vous pouvez être assurés que je l'employerai seulement aux fins que vous vous y proposez, & avec le dernier égard pour les véritables intérêts de mon Peuple.

II. Les Adresses dont on vient de rapporter la substance font entrevoir que le Parlement porté comme il l'est à seconder les vûes du Souverain, agréera le parti que Sa Majesté prendra dans la présente guerre, & que l'on croit toujours devoir être celui de se déclarer contre les Couronnes Alliées, si l'on ne peut pas parvenir bientôt à la paix, pour laquelle on concerta diverses mesures dans de fréquens Conseils du Cabinet, ensuite desquels on expédie des Courriers avec des dépêches pour les Ministres Anglois dans les Cours étrangères. Ces Adresses, ensemble le Message du Roi, ont rencontré une protestation de plusieurs Pairs, dont nous ferons mention le mois prochain.

III. Beaucoup de Vaisseaux ont été mis en commission depuis un mois, & tous les Officiers de ces Vaisseaux ont reçu ordre de se rendre incessamment à leurs bords. Le Chevalier Jean Norris qui doit commander la Flotte du Roi destinée pour la Méditerranée, est allé à Deal presser l'équipement de ladite Flotte qui sera composée de 30. Vaisseaux de ligne sans les Bâtimens que nous avons spécifiés, page 307. de nos derniers Mémoires. Le Capitaine Lestock s'est rendu pour le même sujet à Chatham, les Matelots destinés à servir sur cette Flotte étans presque tous levés.

IV. Quoique le Prince d'Orange fut revenu le 12. Mars d'Oxford, où il a reçu de l'Université tous les honneurs dûs à sa haute naissance, & le  
dégéré

dégré de Docteur en loi ; la cérémonie de son Mariage avec la Princesse Royale ne s'est faite cependant que le 14. mais avec une pompe & une magnificence qu'on ne peut exprimer, dans l'Eglise du Palais de St. James, où L. M. & toute la Famille Royale s'étoient rendues avec cérémonie dans de superbes Carrosses tous ornés de rubans couleurs d'orange, de même que ceux du Prince. Son Altesse Sérénissime avoit un habit de velours brodé d'or avec des boutons de diamans. Ce fut l'Evêque de Londres qui bénit son Mariage vers les 10. heures du matin. Mariage qui a causé une joye si universelle dans la Ville de Londres, que les Wigs & les Toris se sont également distingués à ce sujet les uns des autres, de sorte qu'il n'en a point paru de plus grande en aucune autre occasion pareille : Les Cloches de la Ville ont sonné depuis le matin jusques fort avant dans la nuit ; les Vaisseaux sur la Tamise déployerent toutes leurs banderolles, & firent de continuelles décharges de leur Canon, & il y eut le soir des feux & des illuminations par toute la Ville, & des Assemblées particulieres pour célébrer cette fête. Toute la Famille Royale soupa ce soir-là en public & le suivant : Leurs Majestés étoient placées sous un Dais ayans à leur droite le Prince de Galles, le Duc de Cumberland & le Prince d'Orange, & à leur gauche la Princesse d'Orange, & les Princesses Amelie, Caroline & Marie. Environ une heure après minuit, & pendant un grand Bal qu'il y avoit dans une Salle, les nouveaux mariés se retirèrent dans leur Appartement. Le Roi s'y rendit aussi accompagné du Prince de Galles & du Duc de Cumberland ; Sa Majesté donna la chemise au Prince, le Prince de Galles le Bonnet de nuit, & le Duc la Robe de Chambre..

Le 26. le Prince d'Orange fit expédier dans les  
Cours

Cours étrangères les Lettres de notification de son mariage avec la Princesse Royale.

Le Lord Maire, les Aldermans & le Commun-Conseil de Londres présentèrent le 27. au Roi une Adresse de congratulation sur le mariage dont nous venons de rapporter les particularités : ils furent reçus fort gracieusement de S. M. aussi-bien que de la Reine & de leurs Alteſſes nouvellement mariées qu'ils avoient complimentées sur le même sujet. Les Membres du Parlement pour les différentes Communautés du Royaume ont depuis présenté de pareilles Adresses de congratulation tant au Roi qu'à la Reine, dont ils ont reçu des remerciemens exprimés dans les termes les plus gracieux.

V. La Chambre des Seigneurs, immédiatement après la célébration du mariage de la Princesse Royale, dressa un Bill pour naturaliser le Prince d'Orange son Epoux, qui fut approuvé des Communes, & renvoyé par elles aux Seigneurs sans aucun changement. Le Roi vint le premier Avril dans la Chambre des Pairs y donner son consentement Royal, de même qu'à plusieurs autres Bills. Voici le préambule de celui qui est ici mentionné.

“ D'autant que Sa très-excellente Majesté le Roi,  
„ que Dieu préserve longtems, a bien voulu, à  
„ la joye universelle & à la satisfaction de son peu-  
„ ple, & afin de mieux affermir l'interêt Protestant  
„ en Europe, disposer de la Princesse Royale sa  
„ fille aînée (Princesse qui possède les plus excel-  
„ lentes vertus, & qui est ornée de toutes les per-  
„ fections possibles) & de la donner en mariage à  
„ S. A. le Prince d'Orange, Prince descendu de  
„ cette illustre Maison, à qui cette Nation doit sa  
„ délivrance du Papisme & de l'esclavage, & dont  
„ la mémoire est si chere au Royaume, qu'il ne  
„ peut lui témoigner trop constamment sa recon-  
moiffance

» naissance pour tous les bonheurs dont il jouït , &  
 » en particulier pour l'heureux établissement de la  
 » Couronne dans la presente Famille Royale : Et  
 » d'autant qu'on ne sauroit donner une preuve plus  
 » reconnoissante de l'estime & de l'affection que ce  
 » Royaume porte à l'héritier de cette illustre Fa-  
 » mille & de ses vertus, que par un Acte de Na-  
 » turalisation, afin de le rendre capable de jouïr  
 » de ces droits & libertés, que nôtre Grand Libe-  
 » rateur a conservés à ces Royaumes. C'est pour-  
 » quoi &c. »

Le Prince d'Orange fait état de partir dans peu de la Cour pour la Hollande, où plusieurs de ses domestiques se sont déjà rendus, afin d'y faire les préparatifs nécessaires pour sa reception & celle de la Princesse son Epouse. Les Yachts pour le transport de L. A. sont déjà prêts, mais le jour de leur départ n'est pas encore fixé.

VI. *Hollande.* Le Comte d'Uhlefeld, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur est souven en conference avec les Députés des Seigneurs Etats Généraux, de même que Mr. Finch, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, mais le résultat de ces conferences est impétable. Le Comte de Sintzen-dorff, à qui le Comte d'Uhlefeld, a succédé, remit au commencement du mois de Mars ses Lettres de rappel à L. H. P. & en prit congé par un Mémoire. Elles lui ont fait depuis le présent qu'on donne aux Ambassadeurs, d'une chaine & médaille d'or de la valeur de 6000. florins & d'une autre de 600. florins à son Secretaire, en considération de ce que Son Excellence a été revêtuë du caractère d'Ambassadeur pour signer le 20. Fevrier 1732. le Traité entre S. M. I., le Roi de la Grande-Bretagne, & Leurs Hautes Puissances.

Peu après la consommation du Mariage de la  
 Princesse

Princesse Royale fille de Leurs Majestés Britanniques avec le Prince d'Orange, les Seigneurs États Généraux reçurent à ce sujet une Lettre du Roi de la Grande-Bretagne, dont voici la teneur :

Hauts & Puissans Seigneurs, nos bons Amis, Alliés  
& Confédérés.

Comme nous n'avons rien plus à cœur que de resserver aussi étroitement qu'il sera possible les liens de cette union qui subsiste entre nous & vôtre Etat, nous embrassons avec plaisir tous les moyens qui peuvent y contribuer. Et comme les Rois nos Prédécesseurs ont heureusement affermi leurs Alliances avec vôtre République, au bien mutuel des deux Nations, par des Mariages faits avec les Princes d'Orange, nous avons aussi jugé convenable, tant en conformité de nôtre penchant de bienveillance & d'affection pour vous, que pour remplir les vœux ardens de tout nôtre Peuple, de contracter un Mariage entre la Princesse Royale, nôtre Fille aînée, & notre Cousin le Prince d'Orange & de Nassau. Et comme nous venons d'en faire célébrer les Noces le 14. de ce mois dans nôtre Palais de St. James, nous nous sommes hâtés à vous annoncer cette nouvelle, comme à nos bons & fidèles Amis & Alliés, qui ne manquerez pas de prendre part à nôtre joye, & d'en témoigner votre satisfaction. Les vûes principales qui nous ont porté à agréer cette Alliance, ont été le bien de la Religion Protestante en général, la sûreté de la succession dans nos Royaumes, selon l'établissement présent, & l'esperance qu'elle pourroit servir de moyen pour augmenter la confiance & l'amitié entre nous & vôtre République; & nous nous flattons d'avoir beaucoup contribué à l'avancement de ces interêts si importans, en prenant pour Gendreau un Prince

Prince, qui succede si dignement à ses Ancêtres, par lesquels les services les plus signalez ont été rendus, tant à cette sainte Religion qu'à la Nation Britannique même & Provinces Unies, votre Patrie.

C'est au reste avec une satisfaction toute particulière que nous allons placer chez vous notre Fille, que nous aimons si tendrement; comme ne doutant aucunement que cette même amitié que vous avez toujours fait voir pour nous, & pour toute nôtre Famille, ne vous porte à l'y recevoir, & à y régler son séjour d'une manière qui nous soit un nouveau témoignage de vôtre affection, & qui réponde en même-tems aux sentimens dont nous faisons profession à l'égard de vôtre République. Au reste, nous prions Dieu qu'il vous ait, Hauts & Puissants Seigneurs, nos bons Amis, Alliez & Confédérés, en sa sainte & digne garde. Ecrit à nôtre Cour de St. James le 16. Mars 1734. & de nôtre Regne le septième. Vôtre bien bon Ami GEORGE.

VII. Pays-Bas. Par deux Decrets de l'Empereur arrivés de Vienne à Bruxelles, Sa Majesté Imp. ordonne le rétablissement des Intendants & Subdélégués pour la direction des Doüanes dans ces Pays; & que tous les Régimens Nationaux soient augmentés jusqu'à 3000. hommes chacun.

Don Blaise d'Urritigoiti Secrétaire du Roi d'Espagne, qui, depuis la mort du Marquis de Beretti-Landi étoit chargé à Bruxelles des affaires de la Couronne d'Espagne, en est parti depuis peu pour se rendre à Madrid après avoir eu son Audience de congé de S. A. S. l'Archiduchesse Gouvernante, qui a eu la bonté de lui témoigner qu'elle avoit toujours été très-contente de sa bonne conduite.

VIII. Liege. Le feu prit le 23. Mars au Palais, & les flammes se répandirent d'abord avec tant de violence,

violence, que non-obstant le secours qu'on y apporta de toutes parts, cet Edifice fut presque entièrement consumé, avec la Chapelle, la Chambre ordinaire du Conseil, l'Eglise Paroissiale des onze mille Vierges contiguë à la Chapelle, & la Tour de l'Official, ou Prison de l'Evêché. La perte faite par cette incendie est inestimable, & ce qu'on a sujet de regretter beaucoup c'est la Chancellerie où il y avoit des papiers de grande importance,

## A R T I C L E V I I I.

*Qui contient les Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.*

I. **M**ariage. Au commencement d'Avril le Duc de Richelieu épousa à Montjoye la Duchesse de Guise, sœur de la Duchesse Douairiere de Bouillon.

II. *Morts.* Don Antoine de Vasconcellos de Sousa Ribeira de Camara & Tavora, cinquième Comte de Calheta, & quatrième Comte de Melho, mourut le 2. Fevrier à Lisbonne, âgé de 70. ans.

Le 16. Mr. André de Lée paya le même tribut à la nature à St. Germain en Laye. Il étoit Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Christien, Grand Croix de l'Ordre militaire de St. Louis, ci-devant Inspecteur des Troupes Irlandoises qui passèrent au Service de France à la suite du feu Roi d'Angleterre Jacques II. & âgé de 84. ans, dont il en avoit passé 64. au service de France.

Le 28. la mort enleva à Paris Frere René François de Froulai de Tessé, Chevalier Profés de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem, Commandeur de  
la

la Commanderie de Schlip, Abbé de l'Abbaye d'Aunay, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant de Roi de la Province d'Anjou, & Gouverneur de la Fleche.

Le Duc de Lecera, Comte de Belchite, Grand d'Espagne de la premiere Classe, est mort à Madrid à l'âge de 53. ans.

Dona Rosolea de Benavides y Arragon Duchesse de Gandia mourut le premier Mars, âgée de 54. ans.

Le II. le Comte de Rantzau, prisonnier depuis plusieurs années dans le Fort de Christiania en Norwegue, y finit sa carrière.

Eugene-Alexandre de Lantremange, Chevalier du St. Empire, Conseiller de Sa Majesté Imp. & Cath. & du Conseil ordinaire de Son Altesse Sérénissime l'Evêque & Prince de Liege, Directeur Général des Postes de la Principauté de Liege, décéda le 15. Avril dans la Ville de ce nom.

F I N.

## T A B L E

### D E S A R T I C L E S

Du mois de Mai 1734.

|  |     |
|--|-----|
| ARTICLE I. <i>Litterature.</i>             | 313 |
| ARTICLE II. <i>Espagne &amp; Portugal.</i> | 335 |
| ARTICLE III. <i>Italie.</i>                | 340 |
| ARTICLE IV. <i>France.</i>                 | 348 |
| ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>               | 361 |
| ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>                | 369 |
| ARTICLE VI. <i>Angleterre.</i>             | 381 |
| ARTICLE VIII. <i>Mariage &amp; Morts.</i>  | 389 |